

CINQUANTE-HUITIÈME JOURNÉE.

13 février 1946.

Audience du matin.

GÉNÉRAL ZORYA. — Je me suis arrêté hier soir au « Cas Barbarossa » qui envisageait la nécessité d'anéantir l'Armée rouge, de rendre impossible la retraite de ses unités de combat à l'intérieur du pays, et qui prévoyait l'avance rapide des envahisseurs fascistes allemands jusqu'à une ligne d'où l'Aviation soviétique ne pourrait plus atteindre le territoire du Reich.

Le but final du « Cas Barbarossa » était l'établissement d'une ligne fortifiée Astrakhan-Arkhangelsk, la destruction par l'Aviation de la région industrielle de l'Oural, la conquête de Leningrad et de Kronstadt et enfin, comme objectif décisif, la prise de Moscou.

Les buts politiques qui ont déterminé les plans militaires ont été formulés par les hitlériens dans de nombreux documents cités devant le Tribunal. Ils furent tout particulièrement exposés au cours de la conférence au Quartier Général de Hitler le 16 juillet 1941. Ce document a été présenté par le Ministère Public américain sous le n° L-221; vous le trouverez à la page 141 du livre de documents. Lors de cette réunion, Hitler, Göring, Rosenberg, Keitel et d'autres conspirateurs fascistes décidèrent — du moins le croyaient-ils — du sort ultérieur de l'Union Soviétique.

La Crimée avec les régions limitrophes de l'Ukraine, les Pays Baltes, les forêts du Beilostok et la presqu'île de Kola étaient déclarés « réunis à l'Allemagne ». Les colonies de la Volga devaient également devenir provinces du Reich. La région de Bakou était considérée comme une colonie militaire allemande. A la Roumanie, on donnait la Bessarabie et Odessa; à la Finlande, la Carélie de l'Est, Leningrad et la province de Leningrad.

Comme vous le savez, Messieurs, les hitlériens se sont toujours efforcés de tenir secrets leurs plans de rapines. A la même conférence au Quartier Général, le 16 juillet 1941, Hitler déclara par exemple :

« Il est très important de ne pas dévoiler nos plans au monde entier, de ne pas encombrer notre route par des explications superflues et il importe de motiver nos actions par le point de vue tactique. »

L'accusé Rosenberg, au cours d'une conférence sur les questions de l'Est — le Ministère Public américain a présenté ce document sous le n° PS-1058 — déclara, le 20 juin 1941 :

« La tactique a une grande importance et les idées politiques seront définies dans chaque cas particulier quand tel ou tel mot d'ordre pourra être rendu public. »

Cette citation de Rosenberg figure à la page 17 du texte russe du document, qui correspond à la page 201 du livre de documents.

Étant donné ces circonstances, Messieurs, il semble utile de se référer à quelques déclarations des criminels de guerre fascistes qui se rapportent à la période où ils envisageaient la possibilité de faire connaître quelques-uns de leurs buts politiques.

En 1941 et 1942, les hordes fascistes ont envahi une partie importante du territoire de l'Union Soviétique; elles s'approchaient de Moscou; des combats étaient engagés sur les bords de la Volga. Le spectre de la Grande Allemagne dominant le monde guidait les yeux des conspirateurs hitlériens. Le moment opportun dont l'accusé Rosenberg avait parlé arriva apparemment quand les criminels fascistes purent « rendre publics quelques-uns de leurs mots d'ordre politiques ». J'ai présenté au Tribunal, sous le n° URSS-58, un document tiré des archives de l'accusé Rosenberg et se rapportant à la question de la politique allemande dans les régions occupées du Caucase. Je vous demande de vous référer à nouveau à ce document qui se trouve à la page 203 du livre de documents. A la page 9 du texte russe figure l'extrait suivant qui décrit la façon dont Rosenberg, le 27 juillet 1942, résolvait le problème de l'Est.

« Le problème de l'Est consiste à faire passer les peuples baltes sous l'influence de la culture allemande et à préparer à l'Allemagne des frontières militaires largement conçues. Le problème de l'Ukraine consiste à assurer des ressources alimentaires à l'Allemagne et à l'Europe et des matières premières au continent. Le problème du Caucase est avant tout un problème politique, et sa solution réside dans l'extension de l'Europe continentale sous la direction de l'Allemagne, depuis l'isthme du Caucase jusqu'au Proche Orient. »

Le 27 novembre 1941, l'accusé Ribbentrop a fait un exposé sur la situation internationale, dont le texte a été publié dans le numéro 329-A du journal *Hamburger Fremdenblatt*. Je le dépose comme preuve sous le n° URSS-347. Ribbentrop s'exprimait ainsi :

« Voici comment je désirerais résumer les conséquences de cette défaite de la Russie soviétique et de l'occupation de la plus grande partie de la Russie européenne en 1941 :

« 1. Au point de vue militaire, le dernier allié de l'Angleterre sur le continent a, par là même, cessé d'être un facteur important. L'Allemagne et l'Italie avec leurs alliés deviennent ainsi inaccessibles en Europe. En outre, des forces colossales sont libérées.

« 2. Au point de vue économique, les Puissances de l'Axe avec leurs amis, et par cela même toute l'Europe, sont devenues indépendantes des pays transocéaniques. L'Europe s'est libérée une fois pour toutes de la menace du blocus. Le blé et les matières premières de la Russie européenne peuvent satisfaire entièrement les besoins de l'Europe. Son industrie de guerre servira à l'économie de guerre de l'Allemagne et de ses alliés, ce qui ne fera qu'accroître le potentiel de guerre de l'Europe. L'organisation de cet immense espace est déjà entreprise. De cette façon seront créés tous les facteurs décisifs pour la victoire finale de l'Axe et de ses alliés sur l'Angleterre. »

Je me permettrai de présenter encore un document sur le même sujet. C'est un discours prononcé par Goebbels à Munich, publié le 19 octobre 1942 par l'organe central du parti nazi, le *Völkischer Beobachter*, édition de l'Allemagne du Sud. Le texte de cette déclaration est présenté comme preuve au Tribunal sous le numéro URSS-250 ; il se trouve à la page 205 du livre de documents. Dans ce discours, Goebbels déclara :

« ... Nous avons conquis les régions les plus importantes pour la production du blé, du charbon et de la métallurgie dans l'Union Soviétique. Nous possédons aujourd'hui ce que l'ennemi a perdu, ce qu'il a doublement perdu, puisque, comme le disait Adam Riese, ce qui manque à l'adversaire nous revient. Dans le passé, nous étions un peuple sans espace ; il n'en est plus de même aujourd'hui. Nous n'avons plus qu'à donner une forme définitive à l'espace que nos soldats ont conquis, à l'organiser, et à le faire fructifier à notre profit, ce qui demande un certain temps. Mais si les Anglais affirment que nous avons perdu la guerre parce que nous avons perdu du temps, cette affirmation prouve seulement leur complète incompréhension de la situation. Le temps travaille seulement contre celui qui n'a ni espace ni matières premières. Si nous utilisons le temps pour l'organisation des espaces conquis, ce temps travaillera pour nous et non pas contre nous. »

Ce que Goebbels, Ribbentrop et Rosenberg disaient de l'utilisation des espaces conquis par les soldats prenait à l'OKW la forme de plans pour une agression ultérieure.

Le document C-57 présente à cet égard de l'intérêt : je le soumetts au Tribunal sous le n° URSS-336 et vous demande de l'accepter comme preuve. C'est une lettre de l'État-Major de la Marine allemande adressée aux Commandants en chef des groupes Ouest, Nord et Sud, qui a été découverte dans les archives allemandes par les

armées alliées. Elle se trouve aux pages 209 et 210 du livre de documents et porte le titre : « Le problème de la conduite ultérieure de la guerre à la suite de la campagne de l'Est. » Elle porte le numéro 1385 et la date du 8 août 1941. A cette époque les conspirateurs fascistes considéraient que la victoire sur l'Union Soviétique n'était plus qu'une question de temps et ils projetaient déjà une agression ultérieure. La lettre que je vais citer commence par les mots :

« L'État-Major de la Marine a reçu un projet des directives du Führer sur ses intentions ultérieures à la fin de la campagne de l'Est.

« Les propositions ci-dessous donnent une idée générale de ces intentions. Elles sont destinées à une orientation personnelle des Commandants en chef et de leurs chefs d'État-Major. »

Suit la deuxième partie qui expose en huit paragraphes les plans militaires des hitlériens après l'achèvement de la campagne de l'Est. Je passe, Messieurs, les deux premiers points où il est question de ce que l'on appelle « la pacification » des régions occupées de l'Est et de la distribution sur d'autres fronts des troupes devenues disponibles.

Le paragraphe du document cité expose les intentions des conspirateurs fascistes quant à l'Afrique du Nord. Je cite :

« Renforcer les armées d'Afrique du Nord d'une manière suffisante pour assurer la prise de Tobrouk. Pour réaliser selon les plans prévus les transports nécessaires, il est indispensable de renouveler les raids aériens allemands sur Malte.

« Si le transport prend la tournure prévue, on peut compter sur une campagne à Tobrouk vers le milieu de septembre, si les conditions atmosphériques ne nous imposent pas un retard. »

Au mois d'août 1941, les hitlériens comptaient mettre la main sur Gibraltar avec l'aide de l'Espagne dans le courant de cette même année.

Le paragraphe 4 de la deuxième partie de la lettre prévoyait que le plan « Félix », la saisie de Gibraltar avec la participation active de l'Espagne, devait être réalisé dès 1941.

Les hitlériens projetaient également l'exécution d'une attaque sur la Syrie et la Palestine en direction de l'Égypte. Au paragraphe 5 de la même lettre, il est dit :

« Dans le cas où, après la conclusion de la campagne de l'Est, on réussirait à mettre la Turquie de notre côté, on prévoira une attaque de la Syrie et de la Palestine en direction de l'Égypte, après une période minimum de 85 jours pour la préparation des forces indispensables, et après s'être assuré préalablement le passage par les Dardanelles et l'amélioration des conditions de transport en Anatolie et en Turquie avec l'aide allemande. »

Deux paragraphes plus loin, dans la même lettre, le paragraphe 8 contient une variante possible de ce plan :

« Au cas où la Turquie ne passerait pas de notre côté, même après la défaite de la Russie soviétique, l'attaque vers le Sud, par l'Anatolie, sera exécutée à l'encontre de cette volonté. »

L'Égypte, Messieurs, occupait une grande place dans le plan d'agression fasciste. On en parle dans les paragraphes 6 et 7 de la deuxième partie de la lettre que je viens de citer. Au paragraphe 6, on remarque — et je cite :

« Une attaque sur l'Égypte par la Cyrénaïque, après la chute de Tobrouk, ne peut être réalisée avant la fin de 1941 ou le début de 1942. »

Au paragraphe 7 : .

« Si la défaite de la Russie soviétique crée des conditions favorables, on prévoit l'avance d'un corps expéditionnaire motorisé par la Transcaucasie, en direction du Golfe Persique, de l'Iran, de la Syrie, de l'Égypte. En raison des conditions météorologiques, cette attaque ne sera possible qu'au début de 1942. »

Le document que je viens de présenter au Tribunal apporte la preuve de la tournure des événements qu'envisageaient les conspirateurs fascistes au cas où les troupes de l'Armée rouge ne les auraient pas arrêtés dans leur attaque. Les agresseurs fascistes comptaient sur une guerre éclair pour détruire l'Union Soviétique, piller ses richesses, soumettre le peuple soviétique et s'ouvrir ainsi la voie à la maîtrise du monde.

J'en suis arrivé, Messieurs, à la fin de mon exposé. Permettez-moi, en terminant la présentation des documents concernant l'agression des criminels fascistes contre l'Union Soviétique, de tirer brièvement les conclusions principales suivantes :

1. L'intention criminelle de l'agression contre l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques pour l'utilisation de ses richesses en vue d'une agression ultérieure avait mûri dans l'esprit des conspirateurs fascistes bien avant que cette agression eût été déclenchée.

2. Les préparatifs militaires directs de l'agression contre l'Union Soviétique ont été étudiés par les criminels fascistes au moins pendant un an et non seulement en Allemagne mais encore dans les pays satellites et en premier lieu en Roumanie, en Finlande et en Hongrie.

3. La réalisation des buts criminels de l'agression fasciste, qui consistait à anéantir une population paisible par la dévastation de l'Union Soviétique et la spoliation de territoires lui appartenant, fut minutieusement préparée, longtemps avant cette agression elle-même.

Heureusement pour tous les pays du monde amis de la liberté, l'Union Soviétique, le peuple soviétique et l'Armée rouge ont brisé complètement les plans haineux des conspirateurs nazis. L'Armée rouge a non seulement endigué et arrêté l'agression fasciste mais, avec les armées alliées, elle a mené l'Allemagne hitlérienne à la catastrophe définitive et les criminels fascistes au banc des accusés.

Mon exposé est terminé.

COLONEL POKROVSKY. — Messieurs les Juges. La tâche m'incombe de vous présenter aujourd'hui les documents relatifs à la violation criminelle des lois et coutumes de la guerre dans le traitement des prisonniers de guerre.

Avant de commencer l'exposé des preuves du crime le plus grave commis par les accusés à l'égard des prisonniers capturés par l'Armée allemande, il me semble indispensable de faire quelques brèves remarques :

Dès la fin du siècle dernier, la Convention de la Haye de 1899 a fixé les règles qui régissent les droits et les devoirs des pays belligérants à l'égard des prisonniers de guerre. Se basant sur les dispositions de la Convention de 1899, un certain nombre d'États ont élaboré les instructions adéquates sur le traitement des prisonniers de guerre. Je voudrais citer trois ou quatre phrases tirées de ces instructions :

« Le seul but de la détention de prisonniers de guerre est d'empêcher leur participation ultérieure à la guerre.

« Un État peut faire tout ce qui lui paraît utile pour garder ces prisonniers, mais rien de plus ...

« Les prisonniers de guerre peuvent être employés à des travaux modérés en concordance avec leur situation sociale... En aucun cas, le travail ne devra être nuisible à leur santé ou avoir un caractère humiliant. Il ne doit pas servir directement aux opérations militaires dirigées contre la patrie des prisonniers ...

« Bien que les prisonniers de guerre perdent leurs libertés, ils ne perdent pas leurs droits ; autrement dit, la détention militaire n'est pas un acte de pitié de la part du vainqueur, c'est le droit de celui qui est sans armes. »

Peut-être serez-vous étonnés quand vous saurez que je cite les instructions publiées en 1902 dans le dix-huitième cahier d'une circulaire de l'État-Major allemand.

Plus tard, le principe du traitement humain des prisonniers de guerre a été développé par la Convention de la Haye de 1907 et la Convention de Genève de 1929.

L'adhésion de l'Allemagne à ces conventions a trouvé une incidence définitive sur la loi allemande à propos de l'institution des

cours martiales pour le temps de guerre. Je veux parler de la loi allemande du 17 août 1938, et en particulier, de l'article E, paragraphes 73 et 75, où l'on trouve les références directes à la convention de 1929. C'était au moment où l'Allemagne hitlérienne commençait déjà la réalisation de ses plans agressifs.

Je voudrais rappeler que l'article 23 de la Convention de la Haye de 1907 stipule :

« Il est interdit de tuer ou de blesser l'adversaire qui, ayant mis bas les armes et n'ayant plus aucun moyen de se défendre, s'est rendu sans conditions. »

On ne peut pas prétendre que le code abrégé des lois de la guerre qui a été en fait élaboré à la Haye et à Genève englobe toute la complexité des questions relatives aux lois de la guerre. Aussi les auteurs de ces textes ont-ils introduit une restriction spéciale, que je me permets de citer :

« Jusqu'au moment où se présentera l'occasion d'établir un code plus complet des lois de la guerre, les Hautes Parties contractantes (je rappelle au Tribunal que l'Allemagne était parmi celles-ci) trouvent opportun de certifier que dans les cas prévus par les statuts auxquels elles ont adhéré, la population et les belligérants restent sous la sauvegarde et l'emprise des principes du Droit international, pour autant que ces principes découlent des usages établis entre les peuples civilisés, des lois de l'humanité et des exigences de la conscience publique. »

Je voudrais souligner que dans les annexes à la Convention sur les lois et coutumes de la guerre sur terre, deuxième conférence de la Paix de 1907, l'article 4 du chapitre 2, relatif aux prisonniers de guerre — vous trouverez l'extrait cité indiqué au crayon rouge à la page 4 de votre livre de documents — stipule :

« Les prisonniers de guerre sont au pouvoir des gouvernements ennemis, non des particuliers ou des détachements qui les ont faits prisonniers. On doit les traiter humainement. Tout ce qui leur appartient personnellement, à l'exception des armes, des chevaux et des papiers militaires, reste leur propriété. »

On peut donc considérer comme établi que les gouvernements d'un certain nombre de pays, y compris l'Allemagne, ont reconnu sans restriction leur devoir d'assurer un ordre dans lequel les prisonniers de guerre ne devaient pas souffrir de l'arbitraire de la part d'un représentant quelconque des forces armées de l'un quelconque de ces États.

Il faut naturellement en conclure qu'en cas de violation de ces obligations, la responsabilité de tout crime commis à l'encontre d'un

prisonnier de guerre, et, *a fortiori*, d'un système arrêté de crimes contre la dignité, la condition, la santé et la vie des prisonniers de guerre doit incomber au gouvernement du pays signataire de la Convention.

A la lumière des faits que je vais vous présenter sur la base de documents irréfutables, les engagements solennels de l'Allemagne sur le traitement des prisonniers de guerre apparaîtront comme une cynique raillerie des notions d'accord, de droit, de culture et d'humanité.

Je présente au Tribunal sous le n° URSS-51 une note, en date du 25 novembre 1941, de Vyacheslav Mikhaïlovitch Molotov, commissaire du peuple pour les Affaires étrangères, relative aux atrocités révoltantes commises par les autorités allemandes à l'égard des prisonniers de guerre soviétiques. Je lis certains extraits de cette note que vous trouverez à la page 5 du livre de documents qui vous a été présenté :

« Le Gouvernement soviétique a connaissance de nombreux faits qui prouvent les atrocités systématiques et les actes de justice expéditive perpétrés par les autorités allemandes sur les prisonniers de l'Armée rouge et sur les officiers. Ces derniers temps, ces faits se sont particulièrement renouvelés et ont pris un caractère particulièrement flagrant, révélant ainsi une fois de plus que l'appareil militaire allemand et le Gouvernement allemand ne sont qu'une association de malfaiteurs qui ne comptent avec aucune règle de Droit international, avec aucune loi de la morale humaine.

« Le Commandement militaire soviétique a établi que très souvent les soldats de l'Armée rouge faits prisonniers, blessés pour la plupart, étaient soumis de la part du Commandement militaire allemand et des unités armées allemandes à des tortures atroces et massacrés. Les soldats de l'Armée rouge faits prisonniers sont torturés au fer rouge, on leur crève les yeux, on leur coupe les pieds, les mains, les oreilles et le nez, on leur coupe les doigts de la main, on leur ouvre le ventre, on les attache aux chars, on les déchire en morceaux. De tels actes fanatiques de ce genre et de tels crimes honteux, les officiers et les soldats fascistes les commettent sur toute l'étendue du front, partout où ils apparaissent et où les combattants et les officiers de l'Armée rouge tombent entre leurs mains.

« Ainsi, par exemple, sur le territoire de la République d'Ukraine, dans l'Ile de Chortitza, sur le Dniepr, après le départ des unités allemandes chassées par l'Armée rouge, on a trouvé des cadavres de prisonniers de l'Armée rouge torturés par les Allemands. Ces prisonniers avaient les mains coupées, les yeux crevés, le ventre ouvert. En direction du Sud-Ouest, près du village de Repki en Ukraine,

après le départ des Allemands des positions qu'ils avaient occupées, on a découvert les cadavres du Commandant de bataillon Vobroff, du chef politique Piatigorsky et de deux combattants dont les mains et les pieds étaient cloués à des poteaux et sur le corps desquels des étoiles à cinq branches avaient été marquées au couteau chauffé à blanc. Les figures des morts étaient taillées et brûlées. Au même endroit, dans le voisinage, on a trouvé encore le cadavre d'un soldat de l'Armée rouge qui, la veille, avait été fait prisonnier par les Allemands. Ses pieds étaient brûlés, ses oreilles coupées. Lors de la prise par nos unités du village de Cholmy (front du Nord-Ouest), on a découvert les cadavres méconnaissables de membres de l'Armée rouge : l'un d'eux avait été brûlé sur un feu de bois. C'était le soldat Ossipoff André, de la République du Kazakistan. A la gare de Greygovo (République d'Ukraine), les unités allemandes ont fait prisonnier un petit groupe de soldats de l'Armée rouge et pendant plusieurs jours ne leur ont donné ni nourriture, ni eau. Ils ont coupé les oreilles, crevé les yeux, amputé les mains de quelques-uns d'entre eux, puis ils les ont tués à la baïonnette. Au mois de juillet de cette année, près de la gare de Choumilino, les unités allemandes ont fait prisonniers des groupes de soldats de l'Armée rouge grièvement blessés et les ont achevés sur place. Le même mois, dans la région de Borisov, (République de Bielorussie), les hitlériens ont capturé 70 soldats de l'Armée rouge et les ont tous empoisonnés à l'arsenic. Au mois d'août, près du village de Zaboloty, les Allemands ont pris sur le champ de bataille, 17 soldats de l'Armée rouge grièvement blessés. Pendant 3 jours, ils ne leur ont pas donné de nourriture. Ces 17 prisonniers de l'Armée rouge, qui perdaient leur sang en abondance, ont été attachés à des poteaux télégraphiques ; 3 d'entre eux moururent ; les 14 autres n'ont été sauvés d'une mort imminente que par l'arrivée de la section de chars soviétiques commandée par le lieutenant Rybine. Dans le village de Lagoutino, dans la région de Briansk, les Allemands ont attaché à deux chars un soldat de l'Armée rouge blessé et l'ont déchiré en morceaux. Sur l'un des points à l'Ouest de Briansk, non loin du kholkoze « Octobre rouge », on a trouvé 11 cadavres calcinés de combattants et d'officiers de l'Armée rouge capturés par les fascistes. Sur le dos et sur les mains de l'un des soldats apparaissaient les traces de tortures au fer rouge.

« On a enregistré une série de cas où le Commandement allemand, au moment d'une action, a poussé sous menace d'exécution les prisonniers de l'Armée rouge au devant de ses colonnes allant à l'attaque. De tels cas, en particulier, ont été enregistrés dans la région du kholkoze Vybory du district de Leningrad, dans la région d'Elné, district de Smolensk, dans la région de Gomel, district de la République de Bielorussie, dans la région de Poltava de la République d'Ukraine, et dans beaucoup d'autres endroits.

« Les soldats de l'Armée rouge blessés ou malades qui se trouvent dans les hôpitaux tombés aux mains des envahisseurs allemands sont systématiquement soumis à des tortures et à des atrocités. On rapporte de très nombreux cas où les soldats de l'Armée rouge se trouvant dans des infirmeries ont été achevés sur place, lardés de coups de baïonnette ou fusillés par les fanatiques fascistes. Ainsi dans le village de Roudina, dans la région de Smolensk, des unités germano-fascistes ont pris l'hôpital de campagne soviétique et ont fusillé les soldats de l'Armée rouge blessés, les ambulanciers et les ambulancières. Parmi les victimes figurent les soldats Chalamoff, Assimoff, le lieutenant Dileieff, l'ambulancière Varya Boyko, âgée de 17 ans, et d'autres. On note de nombreux faits de violence et de viols de femmes quand les infirmières des hôpitaux tombaient aux mains des envahisseurs hitlériens. »

Cette même note rapporte un grand nombre de faits semblables. Elle poursuit :

« Parmi les soldats et les officiers de l'Armée hitlérienne le pillage est fréquent. Avec l'arrivée des froids de l'hiver, le pillage commence à prendre un caractère massif et rien n'arrête les bandits hitlériens dans leur chasse aux vêtements chauds. Non seulement ils arrachent les vêtements chauds et les chaussures aux combattants soviétiques tués, mais encore ils enlèvent littéralement tous les vêtements chauds aux blessés : bottes, chaussures, chaussettes, chandails, chemises de laine, passe-montagne, ils les déshabillent à nu et s'affublent de tout cela, y compris les vêtements de femmes enlevés aux infirmières blessées ou tuées.

« Ils affament les prisonniers de l'Armée rouge en les laissant sans nourriture pendant des semaines, ou en leur donnant des rations infimes de pain moisi ou de pommes de terre pourries. En ne donnant pas de nourriture aux prisonniers de guerre soviétiques, les hitlériens les obligent à fouiller dans les ordures et à y chercher les restes de nourriture jetés par les soldats allemands, ou comme cela a eu lieu dans plusieurs camps, tels le camp de Korma dans la République de Bielorussie, ils jettent aux prisonniers de guerre soviétiques les cadavres de chevaux derrière les barbelés. Au camp de Vitebsk en Bielorussie, les prisonniers de guerre de l'Armée rouge n'ont pas reçu de nourriture pendant près de quatre mois. Quand un groupe de prisonniers de l'Armée rouge envoya au commandement allemand une déclaration écrite demandant de leur donner de la nourriture pour se soutenir, un officier allemand demanda qui avait rédigé cette déclaration : les cinq hommes de l'Armée rouge qui reconnurent l'avoir écrite furent fusillés sur le champ. Des exemples analogues de brutalité et de l'arbitraire le plus absolu sont observés également dans d'autres camps (Chitkovsky, Demiansky et d'autres).

« Dans le but d'exterminer en masse des prisonniers de guerre soviétiques, les autorités allemandes et le Gouvernement allemand ont institué dans les camps de prisonniers de guerre soviétiques un régime barbare. Le Haut Commandement allemand et le ministère du Ravitaillement et de l'Agriculture ont promulgué un décret accordant aux prisonniers de guerre soviétiques une allocation de nourriture plus faible que celle des prisonniers des autres pays, tant au point de vue de la qualité qu'au point de vue de la quantité des produits à distribuer. Les rations de nourriture établies consistent en 6 kilogs de pain et 400 grammes de viande par homme et par mois ; elles vouent les prisonniers de guerre soviétiques à mourir de faim.

« Tout en mettant en pratique d'une façon inhumaine et cruelle le régime honteux et parfaitement inique du traitement des prisonniers de guerre soviétiques, le Gouvernement allemand essaye cependant par tous les moyens de dissimuler à l'opinion publique la réglementation adoptée sur cette question par le Gouvernement allemand. Ainsi, en réponse à la demande du Gouvernement soviétique, le Gouvernement suédois lui a communiqué que les renseignements publiés dans la presse européenne et américaine sur les instructions précitées du Gouvernement allemand correspondaient bien à la réalité, mais que le texte n'en était pas publié et pour cela demeurait inaccessible. »

Ce qui était inaccessible pour le Gouvernement suédois en automne 1941 est maintenant accessible au Tribunal Militaire International. Un fait me paraît particulièrement important : le double canal d'acheminement de ces directives : la voie du Haut Commandement et la voie du parti fasciste. De cette façon, l'extermination par la faim des soldats soviétiques devenus prisonniers des Allemands était conçue et réalisée en même temps par le Haut Commandement de l'Armée allemande et par le parti nazi.

Je présente au Tribunal ces documents inaccessibles il y a quelque temps, qui pèseront lourdement dans la balance de l'Accusation. Vous trouverez, Messieurs, à la page 17, les documents que je cite et qui portent le n° D-225 (URSS-349).

« Haut Commandement de l'Armée de terre, Intendance de l'Armée et Commandement en chef de l'Armée de réserve. Berlin, le 6 août 1941. Objet : Ravitaillement des prisonniers de guerre soviétiques :

« L'Union Soviétique n'a pas adhéré à la convention sur le traitement des prisonniers de guerre. En conséquence, nous ne sommes pas obligés de fournir aux prisonniers de guerre soviétiques le ravitaillement qui correspondrait aux exigences de cette convention, tant au point de vue de la quantité qu'au point de vue de la qualité. Considérant la situation générale du ravitaillement, les rations suivantes

pour les prisonniers de guerre soviétiques, qui sont déclarées suffisantes aux termes des décisions médicales, sont ainsi fixées :

Rations de ravitaillement, au camp des prisonniers de guerre non employés à de travaux très importants, du 6 juillet 1941 :

« Pour 28 jours : pain : 6 kilogs ; viande : 400 grammes ; graisses : 440 grammes ; sucre : 600 grammes.

Rations pour les prisonniers astreints à des travaux spéciaux :

« Pour 28 jours : pain : 9 kilogs ; viande : 600 grammes ; graisses : 520 grammes ; sucre : 900 grammes. »

Une instruction analogue, intitulée : « Ravitaillement des prisonniers de guerre soviétiques » a été donnée sous forme d'information secrète par la Chancellerie du parti nazi, le 17 décembre 1941. Je ne voudrais lire qu'une seule phrase de cette directive ; vous la trouverez à la page 18 du livre de documents :

« Une discussion ouverte, verbale ou écrite, de la question du ravitaillement en vivres des prisonniers de guerre est interdite en raison des possibilités de la propagande ennemie. »

Ailleurs, les auteurs de ce document soulignent spécialement qu'il n'y a pas lieu de craindre que le ravitaillement de « notre peuple allemand » empire si peu que ce soit. L'allusion, me semble-t-il, est suffisamment nette. Ce document était envoyé au Haut Commandement de l'Armée de terre, au Commandement des régions militaires, aux autorités militaires de Bohême et Moravie, aux gouverneurs militaires de plusieurs villes.

Les conspirateurs fascistes établirent des rations alimentaires particulièrement basses pour les combattants de l'Armée rouge. Selon leurs propres calculs, la ration mensuelle pour les prisonniers de guerre soviétiques représentait en graisses 42 %, en sucre et en pain 66 %, en viande 0 % de la quantité de produits que recevaient les prisonniers de guerre appartenant à d'autres armées en guerre avec l'Allemagne.

En outre, même la directive portait une remarque spéciale — vous la trouverez à la page 19 du livre de documents : « Si la ration baisse pour les prisonniers de guerre non soviétiques, elle baisse en conséquence pour les prisonniers de guerre soviétiques. »

Mais même ces rations de famine, qui ne pouvaient satisfaire aux besoins d'un adulte, n'existaient le plus souvent que sur le papier. Je vous présente encore un document sous le n° URSS-177.

LE PRÉSIDENT. — Colonel Pokrovsky, lorsque vous avez dit, en ce qui concerne la viande : 0 %, vous parliez de pourcentage. Mais il me semble qu'en déterminant les quantités de nourriture qui étaient allouées ou censées être allouées, on parlait de 400 grammes

de viande pour les hommes faisant un travail spécial. Alors, nous ne voyons pas très bien comment ces 400 grammes peuvent représenter 0 % des rations destinées aux prisonniers non soviétiques.

COLONEL POKROVSKY. — Vous avez raison, Monsieur le Président. Je comprends très bien votre remarque, mais il n'y a pas de contradiction. Je veux seulement dire au Tribunal qu'il existe plusieurs directives. La première est la plus favorable aux prisonniers de guerre soviétiques : elle parle de la quantité de 400 grammes de viande. La suivante fixe des pourcentages pour les prisonniers soviétiques et pour d'autres prisonniers, et je crois comprendre que ce chiffre de 0 % indique que s'il n'y a pas assez de viande pour tous les prisonniers de guerre, les soviétiques n'en recevront pas.

LE PRÉSIDENT. — Je comprends. Vous prétendez que les mots « sur la base de leurs propres calculs » se réfèrent à certaines estimations différentes de celles que vous donnez. Cela n'a d'ailleurs aucune importance, mais je vous comprends lorsque vous dites qu'il existe des évaluations qui n'accordaient rien à ces prisonniers de guerre. Veuillez continuer, je vous prie.

COLONEL POKROVSKY. — Vous avez tout à fait raison, Monsieur le Président.

Je présente encore au Tribunal un document sur cette même question. C'est le n° URSS-177. Vous le trouverez à la page 21 du livre de documents. C'est le compte rendu d'une conférence tenue au ministère du Ravitaillement, sous la présidence du secrétaire d'État Backer et du directeur ministériel Moritz, le 24 novembre 1941, à 16 h. 30. A cette conférence avaient pris part les représentants d'autres départements, en particulier le général Reinecke et le directeur ministériel Mansfeldt. Le Tribunal se souvient sans doute que Reinecke était à la tête du service qui s'occupait des prisonniers de guerre. Le ravitaillement des prisonniers de guerre russes et des travailleurs civils fut l'objet de la discussion. Je cite, page 21 de votre livre de documents :

« 1. Types de rations. — Les essais de préparation pour les Russes d'un pain spécial ont montré que le mélange le plus économique s'obtient avec 50 % de son de seigle, 20 % de tourteaux de betteraves sucrières, 20 % de farine cellulosique et 10 % de farine préparée avec de la paille et des feuilles. La viande d'animaux généralement inutilisée pour la nourriture ne pourra jamais satisfaire en quantité suffisante les besoins en viande ; aussi les Russes doivent-ils recevoir de la viande de cheval et de la viande d'animaux qui n'ont pu être abattus et qui est livrée aujourd'hui en quantité double avec les cartes de rationnement. Dans l'état actuel de la technique des graisses, il n'existe plus de graisse sans valeur. Les Russes devront donc recevoir de bonnes graisses comestibles. »

Il est difficile de ne pas relever l'ironie de ces lignes. Les prisonniers russes qui recevaient déjà «de la viande d'animaux généralement inutilisée pour la nourriture» ne devront recevoir, dans leurs rations de famine, que «de la viande qui est distribuée en quantité double, avec les cartes de rationnement»; et, au lieu de graisses, des composés qui ne deviennent utilisables pour la consommation que dans «l'état actuel de la technique des graisses». Et un tel produit est encore appelé: «Bonnes graisses comestibles.»

La deuxième partie du document est intitulée «Rations». Je cite, aux pages 21 et 22 de votre livre de documents:

«Comme les données des spécialistes du ministère de la Santé publique du Reich et de la direction générale de la Santé militaire concernant la teneur indispensable en calories des produits alimentaires sont fortement divergentes, l'établissement définitif des rations sera fait dans un cercle de spécialistes plus étroit au cours de cette semaine. La question de la soupe de farine pendant sept jours comme nourriture de transition et la question des rations pour les Russes «non travailleurs» qui se trouvent actuellement dans les camps allemands seront résolues par le ministère du Ravitaillement.

«3^o Nombre de Russes que le ministère du Ravitaillement du Reich peut porter sur ses listes.»

Je dois signaler que cela signifie que le nombre de Russes qui doivent être ravitaillés par le ministère du Ravitaillement du Reich est maintenant déterminé.

«Le secrétaire d'État Backer n'a donné aucune réponse aux questions instantes du général Reinecke et du directeur ministériel Mansfeldt.»

Il me semble utile de vous signaler que le document porte une remarque au crayon:

«Prière d'éclaircir l'affaire avec précision, car le secrétaire d'État Backer commence apparemment à perdre le contrôle de lui-même.»

La signature est illisible. Je pense que cette note démontre clairement les divergences d'opinion qui existaient sur la question des rations. Ce n'est pas par hasard que les experts du ministère de la Santé publique et du Service de Santé militaire ont émis des avis fortement divergents sur le nombre minimum de calories nécessaires. Le Tribunal se rappellera les déclarations du témoin Blaha qui, répondant à mes questions, a déclaré que presque tous les prisonniers de guerre morts d'inanition au camp de Dachau étaient des soldats de l'Armée rouge. Je prouverai que le camp de Dachau n'était pas une exception sous ce rapport.

Le 27 avril 1942, le commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'URSS a été obligé d'adresser une nouvelle note. Je la présente comme preuve au Tribunal sous la cote URSS-51. Vous

trouverez la citation que j'en fais à la page 13 de votre livre de documents : pour plus de facilité, elle est marquée au crayon rouge.

« Le Gouvernement soviétique a actuellement à sa disposition plusieurs centaines de documents nouveaux révélant des crimes sanglants commis à l'encontre des prisonniers de guerre soviétiques, crimes dont il a été parlé dans la note du Gouvernement de l'URSS du 25 novembre 1941. Il a été incontestablement établi que le Commandement allemand, voulant se venger de la défaite de l'Armée allemande au cours des derniers mois, a introduit partout la politique d'extermination des prisonniers de guerre soviétiques.

« Sur toute l'étendue du front, depuis l'Arctique jusqu'à la mer Noire, on a découvert des cadavres de prisonniers de guerre soviétiques torturés. Presque dans tous les cas, ces cadavres portent des traces de tortures effroyables qui ont précédé l'assassinat. Des unités de l'Armée rouge découvrent dans les blockhaus qu'ils prennent aux Allemands, dans les casemates et dans les lieux habités, des cadavres de prisonniers soviétiques tués après des tortures barbares. Ces faits se répètent de plus en plus souvent. Ils sont établis par les déclarations signées par des témoins oculaires.

« Les 2 et 6 mars 1942, sur le front de Crimée, dans la région de la cote 66,3, au village de Djantora, on a trouvé neuf cadavres de prisonniers de guerre de l'Armée rouge, déchiquetés par les fascistes d'une façon si barbare que deux d'entre eux seulement ont pu être identifiés. Les prisonniers de guerre torturés avaient les ongles arrachés, les yeux crevés, l'un des cadavres avait toute la partie droite de la poitrine excisée. Sur les autres, on a découvert des traces de tortures par le feu, des plaies au couteau nombreuses, des mâchoires fracturées. A Theodosia, on a trouvé des dizaines de cadavres de soldats de l'Armée rouge, originaires de l'Azerbaïdjan torturés ; parmi eux, Ismail-Zade Djafaroff, auquel les hitlériens ont crevé les yeux et coupé les oreilles ; Kouli-Zade Alibekoff, auquel les hitlériens ont désarticulé les bras et qu'ils ont tué ensuite à la baïonnette. Le caporal Ali Ogly Islam Mahmad, auquel les hitlériens ont ouvert le ventre ; Moustapha Ogly Askeroff, attaché avec un fil de fer à un poteau, est mort de ses blessures dans cette position. »

Plus loin, dans la même note, on lit :

« Dans le village de Krasnoperovo, dans la région de Smolensk, les unités de l'Armée rouge ont trouvé au cours de leur avance 29 cadavres nus de soldats et d'officiers de l'Armée rouge. Aucun d'eux ne portait une seule plaie par arme à feu. Tous les prisonniers avaient été tués à coups de couteau. Dans la même région, au village de Babaïvo, les hitlériens ont placé 58 prisonniers et deux ambulancières près d'une meule de foin, qu'ils ont incendiée. Quand ces hommes, voués à brûler, essayaient de se sauver du feu, les Allemands les fusillaient.

« Au village de Koulechovka, les Allemands ont pris 16 hommes et officiers grièvement blessés, ils les ont déshabillés, ils ont arraché leurs pansements, ils ont essayé de les faire mourir de faim, les ont piqués à la baïonnette, leur ont cassé les bras, ont déchiré leurs plaies et les ont soumis à d'autres tortures; après quoi, ils ont enfermé les survivants dans une isba et les ont brûlés.

« Au village de Strenevo, dans la région de Kalinin, les Allemands ont enfermé dans les bâtiments d'une école 50 prisonniers blessés de l'Armée rouge et les ont brûlés. A Volokolamak, les occupants ont interdit aux soldats de l'Armée rouge enfermés au cinquième étage de l'immeuble du n° 316 de la rue des Prolétaires de sortir de cette maison, quand un incendie s'y est déclaré. Ils fusillèrent ceux qui essayaient de sortir ou de se jeter par les fenêtres; 60 prisonniers périrent dans l'incendie ou furent fusillés.

« Au village de Popovka, dans la région de Toula, les Allemands ont emmené dans un hangar 140 prisonniers de l'Armée rouge, et l'ont incendié; 95 hommes périrent dans l'incendie. A 6 km de la gare de Pogostie, dans la région de Leningrad, les Allemands en retraite sous la poussée des unités de l'Armée rouge ont fusillé avec des balles explosives et après des sévices et des tortures barbares plus de 150 prisonniers de guerre soviétiques. Sur la plupart des cadavres, les oreilles sont coupées, les yeux crevés, les doigts amputés; chez quelques-uns l'une ou les deux mains sont coupées, la langue arrachée. Sur le dos de trois des soldats sont découpées des étoiles. Peu de temps avant la libération de la ville de Kondrovo, dans la région de Smolensk, par les unités de l'Armée rouge, en décembre 1941, les Allemands ont fusillé aux environs de la ville plus de 200 prisonniers de l'Armée rouge, qu'ils ont conduits à travers la ville sans vêtements et sans chaussures, fusillant sur place ceux qui étaient affaiblis et qui ne pouvaient continuer à marcher, ainsi que ceux des habitants de la ville qui apportaient et lançaient des morceaux de pain aux prisonniers. »

LE PRÉSIDENT. — Nous allons suspendre l'audience pendant dix minutes.

(L'audience est suspendue.)

COLONEL POKROVSKY. — Dans le but de réaliser en fait l'extermination du plus grand nombre possible de prisonniers de guerre soviétiques, les conspirateurs nazis s'évertuèrent à trouver des méthodes toujours nouvelles d'extermination. La note poursuit :

« Au cours de ces derniers temps, on a établi une série de cas nouveaux où le Commandement allemand a utilisé les prisonniers de guerre soviétiques au déminage des champs et à d'autres travaux dangereux pour leur vie. Ainsi, dans la région des villages de la

Grande et Petite Vloya, des dizaines de prisonniers rangés en colonnes serrées ont été chassés pendant quatre jours par les hitlériens à travers un champ de mines. Quotidiennement, plusieurs prisonniers sautaient sur les mines. Ce moyen d'assassiner les prisonniers de guerre est prévu par les ordres du Commandement allemand.»

Dans l'ordre n° 109 du 203^e Régiment d'Infanterie, on peut lire : «Le Generalfeldmarschall Rundstedt, Commandant en chef de l'Armée, a ordonné qu'en dehors des opérations de combat, afin d'épargner le sang allemand, la recherche des mines et le déminage des terrains minés soient exécutés par les prisonniers russes. Cet ordre concerne également les mines allemandes.»

Le pillage dont on a parlé dans la première note n'était pas seulement considéré comme un fait acceptable, mais était même recommandé comme un devoir aux soldats de l'Armée allemande.

Le Commissaire du peuple se réfère aux documents suivants, émanant du Commandement allemand, et souligne qu'au cours de l'hiver, un tel pillage vouait les soldats de l'Armée rouge à la mort par le froid. Je cite :

«Dans l'ordre de l'État-Major du 88^e régiment de la 34^e division d'infanterie allemande intitulé : «Situation de l'équipement», on dispose : «Les chaussures seront, sans hésitation, retirées aux prisonniers de guerre russes.»

Cet ordre n'est pas le fait d'un hasard. On le voit déjà par le fait que, même avant la perfide attaque contre l'URSS, le Commandement allemand prévoyait déjà de recourir à ce système pour équiper ses unités.

Dans les archives du 234^e régiment d'infanterie de la 56^e division, on a trouvé une circulaire sous le n° 121/4, du 6 juin 1941, sur :

«Les principes du ravitaillement dans les zones de l'Est.» A la huitième page de cette circulaire, on lit :

«Ne pas compter sur l'équipement en vêtements. Aussi est-il particulièrement important d'enlever aux prisonniers de guerre les chaussures utilisables et d'utiliser immédiatement tous les vêtements récupérés : linge, chaussettes, etc ...»

Comme le montre cette note, en vue d'exterminer les prisonniers de guerre soviétiques, les Allemands les privaient de nourriture, les vouaient à une mort lente par la faim et, dans quelques cas, les empoisonnaient par une nourriture de très mauvaise qualité.

Les autorités soviétiques ont à leur disposition l'ordre n° 202 de l'État-Major du 88^e régiment, déjà mentionné plus haut, qui prévoit :

«Les cadavres de chevaux vont servir de nourriture aux prisonniers de guerre russes. Les points de rassemblement de cadavres de

chevaux sont marqués par des poteaux indicateurs: ils se trouvent le long de la route principale de Malo-Yaroslavetz et dans les villages de Romanovo et de Bieloussovo.»

L'ordre n° 166/41 de la 60^e division d'infanterie motorisée exige nettement l'assassinat en masse de prisonniers de guerre soviétiques. Cet ordre dit:

« Les soldats russes et les cadres subalternes sont très braves au combat. Même en petite formation, ils acceptent toujours le combat. En conséquence, on ne doit admettre aucun traitement humain pour ces prisonniers. L'extermination de l'adversaire par le feu ou l'arme blanche doit se poursuivre jusqu'à ce qu'on l'empêche complètement de nuire. »

L'instruction du Commandement allemand sur le traitement des prisonniers de guerre soviétiques, sous le n° I/3058, contient les prescriptions suivantes:

« Agir énergiquement et directement au moindre signe de désobéissance. Se servir d'armes, sans merci. On ne doit utiliser ni bâtons, ni verges, ni fouets. La mollesse, même devant un prisonnier obéissant et travailleur, n'est que de la faiblesse et ne doit pas être admise. » (Paragraphe 2.)

« Au travail, garder toujours avec les prisonniers une distance suffisante permettant l'emploi immédiat des armes. » (Paragraphe 3.)

Tout cela s'est avéré insuffisant. L'ordre émis au nom de Hitler, en sa qualité de Commandant en chef, par le Haut Commandement de l'Armée allemande, le 14 janvier 1942, prescrit (paragraphe 2):

« Toute indulgence, toute humanité à l'égard des prisonniers de guerre sont sévèrement proscrites. Le soldat allemand doit toujours faire sentir sa supériorité aux prisonniers. Tout retard dans l'utilisation des armes contre un prisonnier comporte un danger. Le Commandant en chef espère que cet ordre sera intégralement exécuté. »

« Le Gouvernement soviétique continue à recevoir des informations certaines sur la situation des prisonniers de l'Armée rouge dans les territoires de l'URSS occupés par les Allemands, ainsi que les arrières reculés de l'Armée allemande et les pays européens occupés par l'Allemagne. Ces informations témoignent du fait que le régime des prisonniers de guerre de l'Armée rouge a encore empiré ultérieurement, et qu'ils sont placés dans des conditions particulièrement mauvaises, en comparaison avec les prisonniers de guerre d'autres pays. Elles témoignent aussi de la mort de prisonniers de guerre soviétiques par la faim et la maladie, du régime infâme de cruautés sanglantes qui sont infligées aux membres de l'Armée rouge par les Autorités allemandes, qui ont violé depuis longtemps les exigences les plus élémentaires du Droit international et de la morale humaine. »

Cette note souligne en particulier que la barbarie inhumaine et les forfaits perpétrés par les bandits fascistes sur les prisonniers de guerre soviétiques surpassent la cruauté de Genghis-Khan, de Batiy et de Mamay.

« Nonobstant, le Gouvernement soviétique, fidèle aux principes d'humanité ... (vous trouverez ce passage page 14 du livre de documents), et au respect de ses engagements internationaux, n'a pas l'intention, même dans les conditions actuelles, de prendre en représailles des mesures répressives à l'égard des prisonniers de guerre allemands, et tient, comme auparavant, à observer les engagements pris par l'Union Soviétique sur la question du traitement des prisonniers de guerre, prévu par la Convention de La Haye de 1907, que l'Allemagne a également signée mais si perfidement violée dans toutes ses dispositions. »

Un peu plus tard, je lirai une déclaration sous serment d'un groupe de prisonniers de guerre allemands. Les auteurs de ce document ont complété d'une part, par toute une série de faits nouveaux, la liste des crimes commis par les conspirateurs sur les prisonniers de guerre soviétiques; d'autre part, ils ont confirmé que le Commandement soviétique s'en tenait aux principes d'humanité à l'égard des prisonniers de guerre allemands.

La victoire militaire des puissances démocratiques a révélé les secrets les plus cachés des archives hitlériennes. A côté d'une grande quantité de documents qui soulèvent le voile qui recouvrait les plans criminels des conspirateurs, nous avons en outre maintenant de grandes possibilités d'interroger des témoins vivants. La concordance des déclarations des témoins avec les témoignages documentaires des archives jette une lumière parfaite sur toute cette question. Nous avons également reçu beaucoup de preuves nouvelles sur les crimes contre les prisonniers de guerre.

Déjà la note du 27 janvier 1942, de V. M. Molotov, Commissaire du Peuple aux Affaires étrangères de l'URSS, parlait des crimes perpétrés par les hitlériens, de l'anéantissement des prisonniers de guerre soviétiques. Je démontrerai que ces crimes ne représentent qu'une partie du complot général et qu'ils étaient conçus avant même le début de la guerre d'agression contre l'URSS. Le Tribunal verra que le régime des prisonniers de guerre n'était qu'une somme de différents moyens d'extermination.

Venons-en aux déclarations des témoins.

L'ex-chef d'État-Major de l'OKH, Franz Halder, interrogé le 31 octobre 1945, a déclaré (je sou mets au Tribunal, sous le n° URSS-341, un extrait de l'interrogatoire de Halder) :

« Avant le début de l'attaque contre la Russie, le Führer réunit tous ses Commandants en chef et tous les officiers en rapport avec

le Haut Commandement, en vue de l'attaque prochaine contre la Russie. Je ne puis me rappeler exactement la date de cette conférence. Je ne sais si c'était avant ou après l'attaque contre la Yougoslavie. Au cours de cette conférence, le Führer déclara que dans la guerre contre les Russes devaient être employées d'autres méthodes de guerre que celles employées à l'Ouest.»

Je prie le Tribunal de m'excuser, j'ai oublié de préciser que l'endroit que je cite se trouve page 24 de votre livre de documents :

« *Question.* — Qu'a-t-il encore ajouté ?

« *Réponse.* — Il a déclaré que la lutte entre la Russie et l'Allemagne était une lutte de races; que puisque les Russes n'avaient pas adhéré à la Convention de La Haye, le traitement de leurs prisonniers de guerre ne devait pas être en accord avec les dispositions de cette convention. »

Dr NELTE. — Monsieur le Président, le général Halder est en ce moment à la prison militaire de Nuremberg; c'est, à tous points de vue, un témoin important que nous avons de surcroît sous la main. Et je crois que, conformément aux principes que le Tribunal a formulés dans l'article 21 du Statut, il serait préférable d'entendre le témoignage personnel du général Halder plutôt que de lire le procès-verbal de l'une de ses dépositions. Je prie le Tribunal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

LE PRÉSIDENT. — Colonel Pokrovsky, désirez-vous répondre à la requête du Dr Nelte ?

COLONEL POKROVSKY. — Si le Tribunal le permet, je désirerais formuler mon avis en la matière.

Les déclarations de Halder ne sont importantes pour nous que sur un seul point, à savoir: le passage où il établit le fait que Hitler réunit, avant la guerre, une conférence spéciale au cours de laquelle furent discutées, en particulier, les questions du traitement des prisonniers de l'Armée rouge. Ce fait est corroboré par d'autres témoignages que nous présenterons comme preuves à ce Tribunal. C'est pourquoi je n'estime pas nécessaire d'interroger ce témoin à l'audience, ce qui ne pourrait qu'entraîner une perte de temps, puisque, si je n'ai, quant à moi, que cette question à poser, les avocats ne manqueraient pas d'en poser un certain nombre d'autres. Au cas où la Défense estimerait judicieux d'adresser une requête au Tribunal aux fins de comparution personnelle de Halder, il serait utile, dans ce cas, qu'aux termes de la procédure établie, elle en fournit les raisons et indiquât les points sur lesquels elle a l'intention de faire porter ses questions. Le Tribunal aurait ainsi la possibilité d'examiner cette requête et d'y faire droit le cas échéant.

Voilà ce que j'avais à dire à ce sujet.

(*Brève délibération du Tribunal.*)

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal estime que si ce procès-verbal d'interrogatoire doit être utilisé ou a été utilisé, le général Halder doit être interrogé contradictoirement à l'audience, s'il est exact toutefois qu'il se trouve à Nuremberg.

Lorsqu'un témoin est cité, on peut procéder à son contre-interrogatoire. La seule raison de se servir de ce procès-verbal résiderait dans la difficulté d'amener ce témoin à Nuremberg. C'est pourquoi, s'il est fait état de ce procès-verbal et si le témoin est à Nuremberg, ce dernier doit comparaître pour être interrogé contradictoirement, à un moment qui, naturellement, conviendra à la Défense.

Colonel Pokrovsky, si le général Halder se trouve à Nuremberg, vous le ferez comparaître devant nous à un moment opportun au cours de la présentation de votre exposé.

COLONEL POKROVSKY. — Si le Tribunal le permet, nous nous informerons sur la résidence actuelle de Halder et, s'il est réellement à Nuremberg, nous le citerons devant vous comme témoin.

LE PRÉSIDENT. — Très bien.

COLONEL POKROVSKY. — Il est indispensable de souligner ici le mensonge propre aux fascistes. Hitler falsifiait les faits à bon escient. Il est universellement connu que l'Union Soviétique a pris des engagements découlant de la Convention de La Haye. Le droit pénal de l'Union Soviétique lui-même pourvoit à la défense des droits des prisonniers de guerre, en accord avec les règles du Droit international, et pour la violation de ces droits, les contrevenants répondent de leurs actes, conformément au code pénal.

Les engagements pris par l'Union Soviétique découlant de la Convention de La Haye sont rappelés encore une fois dans la note du 27 avril 1942, de M. V. M. Molotov, Commissaire du Peuple aux Affaires étrangères de l'URSS. Je viens de la citer.

Ces renseignements donnés, je continuerai à lire la déposition de Halder sur le discours de Hitler; vous trouverez ce passage page 24 de votre livre de documents. Je cite :

« Il (Hitler) déclara ensuite qu'étant donné l'instruction politique des armées russes » — (ce passage du compte rendu est suivi de points de suspension) — « les « commissaires » ne devaient pas être considérés comme des prisonniers de guerre. »

On ne peut pas ne pas remarquer qu'en raison de l'éducation politique développée des soldats de l'Armée rouge, les hitlériens voyaient un communiste ou un commissaire dans presque chaque prisonnier de guerre.

Puis le procès-verbal mentionne la question suivante du magistrat instructeur et la réponse de Halder :

« *Question.* — Le Führer a-t-il dit quoi que ce soit au sujet de l'ordre qui devait être donné à propos de cette question ?

« *Réponse.* — Ce dont je viens de vous parler était bien l'ordre lui-même. Il a dit qu'il voulait que cette directive fût suivie même si, ultérieurement, aucun ordre écrit n'intervenait. »

Dans le livre de documents qui est en votre possession, à la suite du procès-verbal de l'interrogatoire de Halder, vous trouverez des extraits des dépositions faites le 12 novembre 1945, sous la foi du serment, devant le lieutenant-colonel Hinkel de l'Armée américaine, par le général Warlimont, adjoint au chef d'État-Major d'opérations de l'OKW. Ce document est le résultat du travail de mes collègues américains et le Ministère Public américain a aimablement consenti à le mettre à notre disposition pour que nous le déposions sous le n° URSS-263 (a).

Je crois que la Défense a une nouvelle requête à présenter au Tribunal. Je lui cède ma place.

Dr NELTE. — Monsieur le Président, en ce qui concerne le général Warlimont, nous excipons des mêmes raisons que j'ai mentionnées tout à l'heure à propos du général Halder. Le général Warlimont se trouve également à Nuremberg, et il est à votre disposition pour une comparution personnelle.

LE PRÉSIDENT. — Quel est l'objet de votre requête ?

Dr NELTE. — Ma demande tend à ne pas autoriser la lecture des documents présentés par le Ministère Public soviétique et à demander que Warlimont et Halder, qui sont présents à Nuremberg, soient entendus comme témoins.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal a déjà décidé que l'interrogatoire du général Halder peut être utilisé comme il l'est en ce moment; Halder devra être soumis à un contre-interrogatoire par les avocats des accusés. Que voulez-vous de plus ?

Dr NELTE. — Mais il ne s'agit pas pour l'instant du général Halder; il s'agit dans ma demande du général Warlimont.

LE PRÉSIDENT. — Je croyais qu'on avait déjà décidé, hier ou avant-hier, que le général Warlimont devait être appelé comme témoin.

Dr NELTE. — Cette décision, je pense, a échappé au représentant du Ministère Public soviétique, sans quoi il ne lirait pas ce document, mais citerait le général Warlimont en personne devant le Tribunal.

LE PRÉSIDENT. — Aux termes des règles du Tribunal, les Ministères Publics peuvent utiliser les interrogatoires à condition de faire comparaître les témoins pour le contre-interrogatoire. C'est pourquoi le Ministère Public soviétique est habilité à lire ce procès-verbal d'interrogatoire puisque le général Warlimont sera soumis à un contre-interrogatoire.

Dr NELTE. — Est-il obligé de le faire ou ce soin est-il laissé à sa discrétion ?

LE PRÉSIDENT. — Je suppose que le Ministère Public a la libre disposition de son droit et peut appeler un témoin s'il le désire.

Voyez-vous, Dr Nelte, la position du Tribunal est la suivante : si le Ministère Public désire citer un témoin et ne pas se servir d'un procès-verbal d'interrogatoire, il convoque le témoin, l'interroge, mais ce témoin est soumis à un contre-interrogatoire de la part de la Défense. Si le Ministère Public désire utiliser les procès-verbaux d'interrogatoires qu'il possède déjà, il peut le faire, mais si le témoin est près de Nuremberg, il doit être convoqué pour un contre-interrogatoire. Il est laissé à la discrétion du Ministère Public soit d'exploiter les procès-verbaux des interrogatoires qu'il possède déjà, soit de citer le témoin. Mais dans les deux cas, s'il est à Nuremberg, le témoin doit comparaître pour un contre-interrogatoire.

Dr NELTE. — Les deux témoins, le général Halder et le général Warlimont sont à Nuremberg et restent à votre disposition ; je désirerais simplement connaître la date à laquelle le Ministère Public a l'intention de les convoquer. Nous aurions intérêt à ce que ce contre-interrogatoire ait lieu quand le Ministère Public soviétique aura terminé la lecture des dépositions écrites.

LE PRÉSIDENT. — Vous pouvez régler avec le Ministère Public la question de savoir si vous désirez contre-interroger les témoins immédiatement après que les procès-verbaux d'interrogatoires auront été versés aux débats, ou après un court délai. Si je décide que les témoins seront contre-interrogés immédiatement après le dépôt des procès-verbaux d'interrogatoires, la Défense demandera un délai pour étudier son contre-interrogatoire. Vous pouvez certainement vous entendre sur ce point avec le colonel Pokrovsky.

Dr NELTE. — Je débattrai cette question avec le Ministère Public soviétique. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT. — Veuillez poursuivre, je vous prie.

COLONEL POKROVSKY. — Je me permettrai donc de reprendre au point où je m'étais arrêté. Je présente au Tribunal sous le n° URSS-263 (a) le document qui nous a été aimablement prêté par la Délégation américaine, procès-verbal de la déposition sous serment du général Warlimont devant le lieutenant-colonel Hinkel de l'Armée américaine. Je ne citerai pas cette déposition en totalité ; Warlimont répète sur bien des points ce que dit Halder. La chose importante est qu'il confirme entièrement deux faits :

1. Hitler a bien réuni la conférence qui est mentionnée dans les dépositions de Halder.

2. Hitler, même avant la guerre, avait donné l'ordre de fusiller les prisonniers de guerre et a décidé que, dans ce but, seraient créés des groupes spéciaux et que le SD suivrait l'Armée.

Warlimont dépose plus loin et je cite (vous trouverez ce passage page 26 du livre de documents) :

« Hitler ajoute qu'il n'attend nullement de ses officiers la compréhension de ses ordres ; la seule chose qu'il exige d'eux est une obéissance sans discussion. »

Nous possédons encore une autre déposition, celle du général de l'Armée allemande Kurt von Oesterreich, chef du service des prisonniers de guerre de la région militaire de Dantzig ; il a personnellement déposé devant les représentants de l'Armée rouge, le 29 décembre 1945. Ses dépositions, enregistrées sous le n° URSS-151, sont contenues dans votre livre de documents. J'en lirai quelques extraits :

« Mon activité au poste de chef du service des prisonniers de guerre à l'État-Major de la région militaire de Dantzig a commencé le 1^{er} février 1941. Je commandais auparavant la 207^e division d'infanterie qui avait ses quartiers en France.

« Aux environs de mars 1941, je fus rappelé à Berlin pour assister à une conférence secrète au Quartier Général du Commandement en chef. Cette conférence fut présidée par le général Reinecke, chef de la direction des prisonniers de guerre au Quartier Général. Étaient également présents plus de vingt chefs de section, préposés aux services des prisonniers de guerre des diverses régions militaires, ainsi que des officiers d'État-Major. Je ne puis me rappeler actuellement le nom de ces officiers.

« Le général Reinecke nous communiqua en grand secret que, probablement au début de l'été 1941, l'Allemagne envahirait le territoire de l'Union Soviétique et qu'en conséquence le Haut Commandement avait élaboré des mesures indispensables, y compris l'établissement de camps pour les prisonniers de guerre russes qui seraient capturés après l'ouverture des hostilités sur le front de l'Est. »

Je passe trois paragraphes et j'en arrive à un passage plus important. Je cite :

« Il indiqua en même temps qu'au cas où il ne serait pas possible de construire à temps sur place des camps avec des baraques couvertes, il faudrait organiser pour l'internement des prisonniers de guerre russes, des camps en plein air, entourés seulement de fil de fer barbelé.

« Puis Reinecke nous donna des instructions sur le traitement des prisonniers de guerre russes, prévoyant l'exécution, sans aucun avertissement, des prisonniers de guerre qui essaieraient de s'évader. »

Il me semble que les deux paragraphes suivants peuvent être omis afin de gagner du temps. Je cite la page 28 de votre livre de documents :

«... Au bout de quelque temps, je reçus du Haut Commandement une directive qui confirmait l'instruction de Reinecke sur l'exécution sans aucun avertissement des prisonniers de guerre russes, à toute tentative d'évasion. Je ne me rappelle pas actuellement qui a signé cet ordre.»

Le témoin déclare ensuite qu'il a été appelé à Berlin, soit à la fin de 1941, soit au début de 1942, pour une conférence des chefs de service des prisonniers de guerre dans les régions militaires. Le général von Gravenitz la présidait. On examina la question de savoir ce qu'il fallait faire des prisonniers de guerre russes qui, par suite de blessures, de maladie ou d'inanition, n'étaient plus aptes au travail. Il me semble qu'il serait utile d'en citer quelques lignes. Ce passage se trouve à la page 29 de votre livre de documents :

«Sur la proposition de Gravenitz, plusieurs officiers présents et, parmi eux, des médecins, donnèrent leur avis sur cette question et déclarèrent que ces prisonniers de guerre devaient être rassemblés en un même lieu, camp ou hôpital, et supprimés par empoisonnement. A la suite de la discussion, Gravenitz nous donna l'ordre de tuer les prisonniers de guerre inaptes au travail, en utilisant à cet effet le personnel médical des camps.»

Le témoin affirme qu'au cours de l'été de 1942, il est arrivé en Ukraine pour des raisons de service, et y apprit, comme il le déclare (vous trouverez ces deux lignes à la page 29) :

«... que la méthode de suppression des prisonniers de guerre russes par le poison y était déjà appliquée.»

Le témoin donne des chiffres sur les faits liés à ces crimes. Il est important de noter ce passage à la page 4 du texte russe, troisième alinéa à partir du haut, page 29 de votre livre de documents :

«Me trouvant en Ukraine, j'ai reçu du Quartier Général un ordre très secret signé de Himmler et stipulant qu'à partir du mois d'août 1942, on devait procéder à la marque sur les prisonniers de guerre russes d'un signe distinctif. Les prisonniers de guerre russes qui étaient gardés dans des camps dans des conditions très pénibles étaient mal nourris, subissaient des humiliations morales et mouraient de faim et de maladie.»

Oesterreich énumère des faits qui confirment cette déclaration. L'épisode suivant est particulièrement caractéristique. Je citerai le deuxième alinéa de la cinquième page qui se trouve à la page 31 de votre livre de documents :

« Au début de 1942, au cours du voyage d'un convoi de prisonniers de guerre russes d'Ukraine jusqu'à la ville de Thorn, environ 75 hommes sont morts; leurs cadavres ne furent pas enlevés et restèrent dans les wagons parmi les vivants. Près de 100 prisonniers de guerre qui n'avaient pu supporter ces conditions et avaient tenté de s'évader furent fusillés. »

Le témoin connaît un assez grand nombre de cas semblables. Il les énumère, mais il me semble qu'il n'est pas indispensable de les citer tous au Tribunal, car ils ont une grande ressemblance.

LE PRÉSIDENT. — Veuillez continuer, je vous prie.

COLONEL POKROVSKY. — Les membres du Tribunal me semblaient se consulter: c'est pourquoi je me suis arrêté.

LE PRÉSIDENT. — Merci.

COLONEL POKROVSKY. — Oesterreich dit aussi que les instructions prévoyaient les exécutions en masse des agents politiques de l'Armée rouge, des communistes et des Juifs. Pratiquement, une telle décision donnait la possibilité d'exterminer tout prisonnier de guerre soviétique sous le prétexte qu'il était soupçonné d'appartenir au parti communiste ou de ressembler à un Juif.

Afin de compléter la déposition d'Oesterreich, il me faut citer une phrase de la directive (déjà mentionnée, me semble-t-il), du Commandant en chef, le Generalfeldmarschall von Reichenau sur « le comportement des troupes à l'Est ». Je présente ce document au Tribunal sous le n° URSS-12. Le passage que je cite se trouve à la page 33 du livre de documents :

« L'approvisionnement en vivres des populations civiles et des prisonniers de guerre n'est qu'un humanitarisme inutile. »

Je sou mets au Tribunal cet ordre ignoble du maréchal hitlérien et je le prie de l'accepter comme preuve. Ce document est enregistré, je le répète, sous le n° URSS-12.

Trois officiers hitlériens de haut rang ont confirmé que, dès le début de la guerre, lors d'une conférence spéciale ...

LE PRÉSIDENT. — Pourriez-vous nous dire si cet ordre émanait du maréchal von Reichenau lui-même ?

COLONEL POKROVSKY. — L'ordre est signé par le Generalfeldmarschall von Reichenau.

LE PRÉSIDENT. — A-t-il été saisi ou comment est-il tombé entre vos mains ?

COLONEL POKROVSKY. — Ce document est un trophée de l'Armée rouge.

LE PRÉSIDENT. — De l'Armée rouge ?

COLONEL POKROVSKY. — De l'Armée rouge.

LE PRÉSIDENT. — Merci.

COLONEL POKROVSKY. — Trois officiers hitlériens de haut rang ont confirmé que, dès le début de la guerre, lors d'une conférence spéciale, la question de l'extermination des prisonniers de guerre soviétiques fut décidée. Leurs déclarations divergent sur les détails, mais elles établissent le fait lui-même d'une façon absolument certaine. La phrase que j'ai extraite de la directive du maréchal von Reichenau prouve également que même l'approvisionnement en vivres des combattants de l'Armée rouge capturés par les Allemands était considéré comme un acte d'humanitarisme inutile.

Peut-être serait-il utile ici de vous présenter le document PS-884 (URSS-351); il est signé par Warlimont et porte une annotation de Jodl; il a été dressé au Quartier Général du Führer le 12 mai 1941. On peut y lire et je cite :

« Le Haut Commandement de l'Armée de terre a soumis un projet de directive relative au comportement à observer vis-à-vis des agents politiques responsables et individus semblables. » Ce passage se trouve page 35 de notre livre de documents ainsi que les deux extraits que je vais encore lire. Ce projet prévoyait la « suppression » des personnes de cette catégorie. La question de savoir si un prisonnier de guerre rentrait dans cette catégorie était tranchée par un officier...

LE PRÉSIDENT. — Je vous demande pardon; continuez maintenant.

COLONEL POKROVSKY. — Je cite :

«... par un officier ayant le droit d'infliger des peines disciplinaires.»

Ainsi, tout officier subalterne de l'Armée hitlérienne recevait le droit de vie et de mort sur tout combattant de l'Armée rouge fait prisonnier et ce, indépendamment de sa situation de service et de son grade.

Le troisième paragraphe de ce document prévoit :

«... les commissaires politiques de l'Armée ne sont pas considérés comme prisonniers de guerre et doivent être exterminés au plus tard dans les camps de transit. Ils ne doivent en aucun cas être évacués à l'arrière.»

L'accusé Jodl a porté l'annotation suivante, bien caractéristique de sa mentalité (vous la trouverez page 37 du livre de documents) :

« Il faut tenir compte de la possibilité de représailles contre les aviateurs allemands et, pour cette raison, il vaut mieux présenter ces mesures comme des représailles. »

Les déclarations du général Oesterreich sur l'ordre de marquer les prisonniers de guerre soviétiques sont entièrement confirmées.

Je présente au Tribunal sous le n° URSS-15 l'ordre n° 14.802-42 du commandant de la gendarmerie près le gouverneur de la province de Styrie qui déclare qu'il s'agit de la promulgation de l'ordonnance du chef de la Police. Le premier paragraphe de cet ordre du chef du SD stipule (le passage que je cite se trouve page 38 de votre livre de documents) :

« 1. Les prisonniers de guerre soviétiques seront marqués au moyen d'un signe spécial indélébile.

« 2. La marque, en forme d'angle aigu de 45° environ et de 1 cm de côté, la pointe vers le haut, doit être apposée sur la fesse gauche à une main du rectum, au moyen d'une lancette réglementaire dans toutes les formations militaires. Comme matière colorante on emploiera de l'encre de Chine. »

Et le troisième paragraphe souligne que :

« 3. La marque n'est pas une mesure sanitaire. »

Au paragraphe 5 il est dit que sont soumis à la marque tous les prisonniers de guerre soviétiques arrivant dans les régions contrôlées par les Forces Armées allemandes dans les pays baltes, en Ukraine et dans le Gouvernement Général, ainsi que tous les autres prisonniers de guerre se trouvant sous le contrôle du Haut Commandement de l'Armée (OKW) au 30 septembre 1942.

La même instruction fut envoyée aux chefs des administrations régionales du Travail et au plénipotentiaire à la main-d'œuvre.

Dans ce document n° PS-1191, page 40 de votre livre de documents, il est dit que l'ordre de l'OKW du 10 juillet 1942 est envoyé pour information aux chefs des administrations régionales du Travail et au plénipotentiaire à la main-d'œuvre.

Nos documents portant les n° URSS-121, 122, 123 et 124, qui sont des extraits des ordres des autorités militaires allemandes telles que commandants de régiments et de divisions, prouvent que l'on obligeait les prisonniers de guerre à nettoyer les champs de mines et à exposer leur vie pour des travaux dangereux « dans le but de conserver le sang allemand ». Pour expliquer les mauvais traitements envers les combattants soviétiques, un ordre n° 16641 de la 60^e division d'infanterie allemande déclare :

« Les soldats russes et les cadres subalternes sont très braves au combat ; même en petite formation, ils acceptent toujours le combat. C'est pourquoi on ne peut admettre un traitement humain pour ces prisonniers. » (Cette citation est à la page 44 du livre de documents.)

LE PRÉSIDENT. — Nous avons déjà entendu cette phrase, je crois, ou quelque chose d'identique.

COLONEL POKROVSKY. — Vous avez raison, Monsieur le Président. J'ai cité ce passage extrait de la note du Commissaire aux Affaires étrangères Molotov, et je le cite maintenant en le tirant d'un ordre allemand. Il me semble que c'est là un fait sans précédent dans l'Histoire : au lieu de respecter l'ennemi en raison même de sa valeur militaire, les officiers de l'Armée hitlérienne ordonnaient à leurs subordonnés d'agir sans pitié et sans humanité envers lui.

Dans le document qui vous est soumis sous le n° PS-3257 (URSS-352), se trouve une phrase se rapportant directement au sujet que je traite. Elle a déjà été lue. Ce document est un rapport secret de l'Inspecteur de l'armement en Ukraine, en date du 2 décembre 1941, adressé au chef de la section de l'armement à l'OKW. Il y est dit (ce passage se trouve pages 45 et 46 de votre livre de documents) :

« Les conditions de vie, la situation du ravitaillement, de l'habillement et l'état de santé des prisonniers de guerre ne sont pas satisfaisants. La mortalité est très forte. On peut s'attendre encore à ce que des dizaines et des centaines de milliers d'hommes périssent cet hiver. »

Sous le n° D-339 (URSS-350), je vous présente un autre document. Jaeger, médecin-chef du camp et de l'usine, rapportait après une inspection du camp de la rue Noeggerath, dans son compte rendu secret et spécifiquement médical, en date du 2 septembre 1944, adressé à la section sanitaire de la direction générale des camps (vous trouverez ce passage page 47 du livre de documents) :

« Le camp de prisonniers de guerre de la rue Noeggerath est dans un état épouvantable ; les gens vivent là dans des niches à chien, dans de vieux fours et dans des abris de fortune ; la nourriture est à peine suffisante. Krupp est responsable de l'approvisionnement en vivres. En ce qui concerne la fourniture de médicaments et de pansements, la situation est actuellement si mauvaise qu'il a été impossible en général de donner des soins médicaux ; toute la faute en revient au stalag. »

Dans les archives de l'accusé Rosenberg a été découvert, au milieu d'autres documents, celui auquel on a donné le n° PS-081 (URSS-353) : pour autant que nous le comprenions, c'est une lettre de Rosenberg à Keitel du 28 février 1942 concernant les prisonniers de guerre. Cette lettre, découverte chez Rosenberg, ne porte pas sa signature, mais ne permet pas le moindre doute sur le fait qu'elle a été, soit envoyée à Keitel, soit préparée pour être envoyée au Haut Commandement des Forces armées. Il est dit dans cette lettre que le sort des prisonniers de guerre soviétiques en Allemagne est une tragédie de grande envergure. Je commence à citer la deuxième phrase du cinquième alinéa du texte russe ; vous la trouvez page 48 de votre livre de documents :

« Sur 3.600.000 ... »

LE PRÉSIDENT. — Je crois que le Ministère Public américain a lu cette lettre, n'est-il pas vrai ?

COLONEL POKROVSKY. — Ce document a été partiellement lu et je demanderai au Tribunal la permission d'en citer encore une partie, car il est très important pour la suite de mon exposé. Cette lecture ne prendra pas plus d'une minute et demie.

LE PRÉSIDENT. — Colonel Pokrovsky, nous avons essayé d'empêcher les autres Ministères Publics de lire les documents qui ont déjà été déposés et le Statut prescrit de hâter les débats le plus possible. Je ne vois pas la possibilité de le faire si on lit plusieurs fois un même document.

COLONEL POKROVSKY. — Ce document, qui est déjà connu du Tribunal, expose très clairement ce qui se passait dans les camps. L'auteur de cette lettre dit qu'il y eut des tentatives de la part de la population civile pour faire passer des aliments aux prisonniers, mais que, la plupart du temps, les commandants de camp interdisaient énergiquement ces pratiques. Il n'y a pas lieu de penser que l'auteur de la lettre ait exagéré ou voulu être agréable au Ministère Public soviétique. Il faut au contraire en conclure que cette question n'a pas encore été entièrement tirée au clair.

Ce document adressé par un accusé à un autre accusé nous permet de nous rendre compte de ce qui se passait dans les camps de prisonniers de guerre soviétiques.

J'ai commencé à vous lire dans un but bien défini deux documents d'origine allemande. Quand vous saurez quelle était l'attitude des hitlériens envers les prisonniers de guerre soviétiques et quand vous aurez appris, ne serait-ce que très brièvement, ce que représentaient les camps de prisonniers soviétiques, selon les paroles mêmes des hitlériens, il vous sera d'autant plus facile d'apprécier la force probante des documents qui ne sont pas d'origine allemande.

Je m'arrête, pensant que le Tribunal désire suspendre l'audience.

LE PRÉSIDENT. — Je crois qu'il est en effet temps de suspendre l'audience.

(L'audience est suspendue jusqu'à 14 heures.)

Audience de l'après-midi.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal se propose de lever aujourd'hui l'audience à 16 h. 30, car il a des tâches administratives à remplir.

GÉNÉRAL POKROVSKY. — Je me réfère au « Rapport de la Commission extraordinaire d'État pour l'investigation des crimes des envahisseurs germano-fascistes à Smolensk et dans la région de Smolensk ». Ce rapport accorde une place d'importance aux questions relatives à l'extermination en masse des prisonniers de guerre par les Allemands. J'aurais voulu donner lecture des extraits de ce document qui vous est présenté sous le n° URSS-56, page 6, 4^e alinéa à partir du haut de la page, et page 58 de votre livre de documents. On lit :

« Les envahisseurs germano-fascistes exterminaient régulièrement les blessés et les prisonniers de guerre soviétiques. Les médecins A. N. Smirnov, A. N. Glazounov, A. M. Demidov, A. S. Pogrebnev et d'autres, qui ont été internés dans un camp de prisonniers de guerre, ont communiqué que, sur le parcours de Viazma à Smolensk, les hitlériens ont fusillé plusieurs milliers d'hommes. En automne 1941, les occupants ont fait faire à pied à un groupe de prisonniers de guerre le trajet de Viazma à Smolensk. Nombre de ces derniers, à la suite des coups reçus et de leur grande faiblesse, n'étaient pas en état de se tenir debout. Dès que la population essayait de donner un morceau de pain à l'un d'entre eux, les soldats allemands chassaient les citoyens soviétiques, les rouaient de coups de bâtons et de coups de crosses et les fusillaient. Dans la Grand'Rue soviétique, sur les routes de Roslavl et de Kiev, les scélérats fascistes ont ouvert le feu sur une colonne de prisonniers de guerre. Les prisonniers tentaient de fuir, mais les soldats les rattrapaient et les achevaient. Ainsi furent fusillés près de 5.000 citoyens soviétiques. Les cadavres des fusillés sont restés dans les rues pendant plusieurs jours. »

Il n'est pas difficile de s'apercevoir que cet extrait coïncide parfaitement avec le document PS-081, qui a été enregistré au procès-verbal des débats et dont j'ai donné au Tribunal une brève idée du contenu. Nous le compléterons avec la preuve des faits. Sur cette même sixième page, deux lignes plus bas, il est dit (page 58 du livre de documents) :

« Les autorités militaires allemandes torturaient les prisonniers de guerre. Sur le chemin de Smolensk et surtout au camp, les prisonniers de guerre périsaient par dizaines et par centaines. Au camp de prisonniers de guerre n° 126, les soviétiques étaient soumis à de mauvais traitements, les malades étaient désignés pour des travaux pénibles, aucun soin ne leur était prodigué. Les prisonniers

du camp étaient soumis à de mauvais traitements, astreints à accomplir des travaux ne correspondant pas à leurs forces, fusillés. Les tortures, la famine, les épidémies de typhus et de dysenterie, le froid, les travaux exténuants et la terreur sanglante, faisaient mourir quotidiennement 150 à 200 hommes. Les envahisseurs germano-fascistes ont exterminé au camp plus de 60.000 citoyens paisibles et prisonniers de guerre. Le fait de l'extermination des combattants et des officiers de l'Armée rouge, ainsi que des civils est confirmé par les dépositions des médecins prisonniers internés dans ce camp : Smirnov, Hmyrov, Pogrebnov, Erpylov, Demidov, par les infirmières Choubina et Lenkovskya, ainsi que par les soldats de l'Armée rouge et par les habitants de la ville de Smolensk.

« Sous la direction du « Sonderführer » Eduard Hiess, des milliers de prisonniers de guerre ont été fusillés au camp. Le sergent Hatlin se comportait sauvagement envers les prisonniers de guerre. Ces derniers le savaient et s'efforçaient de ne pas tomber sous sa vue. Mais Hatlin, revêtu d'une tenue de soldat de l'Armée rouge, se mêlait à la foule, et ayant choisi une victime, la battait furieusement. Le soldat Rudolf Radtke, ancien lutteur dans un cirque allemand, s'était spécialement confectionné une cravache en fil d'aluminium avec laquelle il battait les internés du camp. Le dimanche, il arrivait ivre au camp, se précipitait sur le premier prisonnier, le torturait et le tuait.

« A la centrale électrique de Smolensk, les fascistes forçaient au travail les citoyens soviétiques exténués et malades. Il n'était pas rare de voir des prisonniers, exténués par le manque de nourriture, tomber à la suite d'un travail trop dur. Ils étaient fusillés sur place par le Sonderführer Szepalski, par le Sonderführer Brahm, par Hofmann Mauser, par le Sonderführer Wagner.

« Il existait à Smolensk un hôpital pour prisonniers de guerre ; les prisonniers soviétiques qui y ont travaillé ont déclaré : « Avant juillet 1942, les malades étaient disposés à même le sol, sans pansements. Leurs vêtements et leurs couches étaient recouverts non seulement de crasse, mais de pus. Les locaux n'étaient pas chauffés et, dans les couloirs, le plancher se recouvrait d'une croûte de glace. »

Au rapport de la Commission extraordinaire d'État est joint le rapport d'expertise médico-légale. Les experts, en la personne de l'académicien Bourdenko, membre de la Commission extraordinaire, du docteur Prozorovsky, expert médico-légal principal du « Narkomzdrav » (ministère de la Santé publique), docteur Smolianinov, professeur de médecine légale au 2^e Institut de médecine de Moscou et d'autres spécialistes, ont effectué entre le 1^{er} et le 16 octobre 1943 de nombreuses exhumations et de nombreux examens médico-légaux de cadavres, dans la ville de Smolensk et dans ses environs.

De nombreuses tombes-fosses contenaient des cadavres de personnes massacrées pendant la période de l'occupation germano-fasciste. La quantité des cadavres découverts dans ces fosses varie entre 500 et 4.500, dans chaque endroit où l'on procéda à des exécutions en masse.

Je ne lirai que les extraits de la conclusion qui ont directement trait à cette question; vous trouverez à la page 61 de votre livre de documents l'extrait de la page 9 de notre document URSS-56 que je vais citer :

« Les cadavres trouvés dans les fosses étaient pour la plupart nus, presque nus ou revêtus de vieux linge. Les cadavres portant des vêtements ou des tenues militaires étaient en minorité.

A la seconde page du document URSS-56, à la page 62 de votre livre de documents, au second alinéa, il est dit :

« Des papiers d'identité n'ont été trouvés que dans seize cas : trois passeports, un livret de l'Armée rouge et douze plaques d'identité ». Je veux parler du médaillon que chaque soldat de l'Armée rouge portait sur lui : c'est une espèce de trousse renfermant des papiers avec le nom, le prénom, le rang et l'adresse du combattant. « Pour rétablir l'identité du défunt, on ne possédait souvent que des lambeaux de vêtements et des tatouages. »

Cette circonstance confirme que les Allemands s'efforçaient de rendre impossible l'identification de leurs victimes, comme il était d'ailleurs indiqué dans les directives spéciales allemandes. Au premier alinéa de la page 11 du document URSS-56 et à la page 63 de votre livre de documents, on dit :

« L'examen des cadavres exhumés sur les territoires du grand et du petit camp de concentration de l'usine n° 35, de l'ancien hôpital allemand pour prisonniers de guerre, de la scierie, du camp de concentration des environs des villages de Petchersky et de Rakitnis, a montré que, dans la majorité écrasante des cas, les raisons ayant entraîné la mort étaient la faim, l'inanition ou les maladies infectieuses aiguës. Comme preuves matérielles de mort par inanition, observées lors de l'examen des cadavres, on a constaté l'absence totale des tissus gras, et la découverte dans de nombreux cas de masses d'herbes et de feuilles, de tiges et de plantes dans l'estomac. »

A la même page 63, un peu plus bas, vous trouverez l'extrait suivant, au quatrième alinéa :

« Une quantité importante des charniers découverts (87) contenant de nombreux cadavres, avec les différences constatées dans les dates des inhumations, relatives aux périodes s'étendant de la seconde moitié de 1941 à 1942, et de 1942 à 1943, témoignent de l'extermination systématique de citoyens soviétiques. Les victimes, dans la plus grande majorité des cas, étaient surtout des hommes à la fleur de l'âge, entre 20 et 40 ans.

Un peu plus bas, sur la même page, on lit: «Une attention toute spéciale doit être portée au fait que, à part quelques rares exceptions, les cadavres exhumés n'ont plus de chaussures. De même les vêtements manquent, en règle générale, ou ne consistent plus qu'en sous-vêtements usagés ou en lambeaux. Il est en conséquence naturel de conclure que l'enlèvement des vêtements et des chaussures présentant de la valeur précédait, selon un ordre officiel déterminé, l'extermination des citoyens soviétiques.»

Dans la conclusion, la Commission mentionne les moyens d'extermination, fusillades, empoisonnement par les gaz, etc... Tout ceci ne constitue rien de nouveau, et il n'y a aucune raison de donner lecture de cette partie de la conclusion.

Dans notre document URSS-6(c) sont mentionnés les rapports d'expertises des médecins légistes et les conclusions de ces expertises. Nous les trouvons aux pages 9, 10, 11 et 12 du document. Je me permettrai de donner un résumé de ce rapport et de citer quelques mots de ses conclusions. Dans ces rapports il est dit que, dans la ville de Rawa-Ruska, située à 52 kilomètres au nord-est de la ville de Lwow, les hitlériens avaient organisé un grand camp pour les prisonniers de guerre. Dans ce camp furent détenus et périrent un grand nombre de prisonniers de guerre soviétiques et français. Ils furent fusillés, moururent de maladies contagieuses ou des suites de la famine. Les recherches des médecins légistes ont permis la découverte d'une série de fosses de grandes dimensions. Certaines d'entre elles étaient camouflées à l'aide de plantes et de verdure. On y découvrit une quantité importante de cadavres en vêtements militaires ou semi-militaires. Sur certains d'entre eux furent découverts des plaques d'identité des soldats de l'Armée rouge. L'âge des prisonniers de guerre dont les cadavres ont été retirés des fosses varie de 20 à 40 ans.

La conclusion dit (je cite ce qui se trouve à la page 70 du livre de documents):

«Les indications fournies par l'examen des cadavres retirés des fosses permettent de conclure que ce sont réellement des cadavres de prisonniers de guerre soviétiques qui ont été ensevelis dans ces fosses. Les ensevelissements étaient effectués en masse. Les cadavres étaient entassés à raison de 350 à 400 par fosse, par couches compactes, les fosses ne dépassant pas 7 mètres sur 4. Les cadavres étaient ensevelis dans les vêtements qu'ils portaient au moment de la mort. L'absence de chaussures sur tous les cadavres indique soit que les prisonniers de guerre soviétiques étaient détenus sans chaussures, soit que ces chaussures étaient enlevées après leur mort. Les prisonniers de guerre étaient gardés dans des conditions d'hygiène épouvantable: tous les vêtements étaient entièrement couverts de poux. A en juger par les vêtements, la mort dans la

majorité des décès était survenue pendant la saison froide. Malgré cela, les vêtements chauds font défaut sur presque tous les cadavres. Pour se sauvegarder contre le froid, les prisonniers de guerre mettaient deux ou trois tenues d'été, s'enveloppaient de sacs, de serviettes, etc.»

Je saute quelques phrases de ce rapport, et voudrais citer le passage qui fait mention de la quantité totale de cadavres (c'est la page 70 du livre de documents) :

«Le nombre des fosses (36), leurs dimensions et la quantité de cadavres découverts permettent de penser qu'à cet endroit sont ensevelis de 10.000 à 12.000 cadavres de prisonniers de guerre soviétiques. Le degré de décomposition des cadavres montre que ces cadavres sont restés sous terre environ trois ans, c'est-à-dire que le moment de leur inhumation doit remonter à la fin de l'automne ou de l'hiver 1941-1942.»

Le rapport de la Commission extraordinaire d'État pour l'établissement et l'instruction des crimes de l'envahisseur germano-fasciste dans la ville d'Orel et dans sa région (je sou mets ce document au Tribunal sous le n° URSS-46) souligne, dans un chapitre spécial, les exterminations massives de prisonniers de guerre qui se sont effectuées pendant une longue période de temps.

Le camp pour les prisonniers de guerre fut établi dans la prison de la ville d'Orel. Après l'expulsion de la ville d'Orel des envahisseurs germano-fascistes, la Commission extraordinaire a pu obtenir le témoignage de quelques médecins militaires internés dans ce camp et qui ont miraculeusement échappé à la mort. Dans ce rapport figurent les observations personnelles d'un membre de cette Commission extraordinaire d'État, l'académicien Bourdenko, qui a personnellement examiné les personnes que l'Armée rouge a libérées de ce camp, de ses dépendances et de son soi-disant dispensaire. La déduction générale permet de conclure que, dans le camp d'Orel ainsi que dans les autres camps, les hitlériens ont procédé à l'extermination à outrance des citoyens soviétiques.

Les prisonniers recevaient 200 grammes de pain et un litre de soupe de haricots et de farine moisie. Le pain était fabriqué avec un mélange de sciure de bois. L'administration du camp, y compris les médecins, traitait les prisonniers de guerre d'une manière atroce.

Je voudrais citer quelques extraits du rapport de la Commission, et je commence au cinquième alinéa de la page 2 du document que vous trouverez page 72 du livre de documents :

«Le chef du camp, le commandant Hoffmann, battait les prisonniers de guerre, astreignait les détenus exténués par le manque de nourriture à des travaux pénibles dans les carrières avoisinantes et les obligeait à décharger les munitions.

« On enlevait aux prisonniers de guerre leurs chaussures et leurs bottes, et on leur donnait en échange des sabots de bois. En hiver, les sabots devenaient glissants et lorsque les prisonniers marchaient, en particulier lorsqu'ils montaient au deuxième et troisième étage, ils tombaient dans l'escalier et se blessaient. »

Le docteur H. I. Tscetkov, qui fut interné dans un camp de prisonniers de guerre, a fourni le témoignage suivant (je cite, et vous le trouverez à la page 72 et au début de la page 73) :

« Pendant la période de mon séjour au camp d'Orel, je puis dire que le traitement accordé par le commandement allemand aux prisonniers de guerre n'avait pour but que l'extermination consciente et voulue des forces vives représentées par les prisonniers de guerre. La nourriture qui ne dépassait pas un maximum de 700 calories amenait, par suite du travail disproportionné, l'épuisement total de l'organisme, la cachexie et la mort... »

« Les médecins allemands du camp, Kuper et Beckel, affirmaient, malgré nos protestations catégoriques et la lutte que nous menions contre ce meurtre en masse des citoyens soviétiques, que la nourriture était parfaitement suffisante. Bien plus, ils niaient que l'œdème des prisonniers fût dû à la famine et l'imputaient avec un parfait sang-froid à des maladies cardiaques ou rénales. Il était interdit d'indiquer dans les diagnostics : « Œdème de famine ». Dans ce camp régnait une mortalité massive. Sur le nombre total des morts, 3.000 moururent par suite de la famine et des complications survenues du fait du manque de nourriture. »

« Les prisonniers de guerre vivaient dans des conditions terribles qu'il est impossible de décrire. Les moyens de chauffage faisaient entièrement défaut, l'eau également. La vermine infectait tout, les prisonniers étaient entassés dans des conditions intolérables. Dans les cellules de la prison, dans un local de 15 à 20 mètres carrés, on entassait de 50 à 80 personnes. Les prisonniers de guerre mouraient à raison de 5 à 6 par cellule et les vivants dormaient sur les morts. »

Il est dit plus loin qu'un régime d'une horreur toute particulière était réservé aux prisonniers qui étaient classés dans la catégorie des « réfractaires ». On les affectait à une formation spéciale dénommée « bloc de la mort ». On y prenait selon un ordre déterminé, tous les mardis et vendredis, 5 à 6 hommes pour les fusiller. A ces exécutions assistait, parmi d'autres personnes, le docteur allemand Kuper.

L'académicien Bourdenko a établi qu'au soi-disant dispensaire, les prisonniers étaient exterminés comme dans le reste du camp.

A l'avant-dernier paragraphe de la page 3, nous lisons (les membres du Tribunal trouveront ce texte à la page 73 du livre de documents) :

« Les spectacles que j'ai dû voir dépassent toute imagination. La joie qu'on éprouvait à la vue des personnes libérées était assombrie par l'expression livide et la stupeur de leurs visages. Ce fait me força à me demander de quoi il pouvait bien s'agir: il était évident que les souffrances endurées amenaient les prisonniers à considérer la vie et la mort du même œil indifférent.

« Pendant trois jours, j'ai observé ces gens, je les ai pensés, je les ai évacués, mais cet état de stupeur psychique ne changeait pas. Quelque chose de semblable se lisait aussi pendant les premiers jours sur les visages des médecins.

« Les internés mouraient au camp, des maladies, du froid, des coups reçus. Ils mouraient à l'hôpital-prison, de l'infection des blessures, de la septicémie, de la famine.

Le 2 mai 1945, le SS Paul-Ludwig-Gottlieb Waldmann fut fait prisonnier à Berlin. Il était né le 17 octobre 1914 à Berlin, fils du commerçant Ludwig Waldmann. Sa mère vivait, selon les dernières nouvelles qu'il avait reçues avant d'être fait prisonnier, dans la ville de Braunschweig, au 60 du Donnerburgweg. Il a fourni un témoignage écrit de sa main, dans lequel il parle des exterminations en masse de citoyens soviétiques. Il a pu observer ces exterminations en sa qualité de chauffeur préposé à divers camps et a participé lui-même à ces assassinats collectifs. Ses témoignages figurent à la page 9 de notre document URSS-52, intitulé « camp d'Auschwitz ». Il donne les informations les plus détaillées sur les meurtres au camp de Sachsenhausen. A la fin de l'été 1941, le Sonderkommando de la police de sécurité, qui se trouvait dans ce camp, a exterminé quotidiennement, pendant un mois, les prisonniers de guerre russes arrivant dans ce camp. Paul-Ludwig-Gottlieb Waldmann déposa comme suit (vous trouverez l'extrait que je suis en train de lire à la page 82):

« De la gare jusqu'au camp, les prisonniers de guerre russes parcouraient près d'un kilomètre. Au camp, ils demeuraient pendant une nuit sans nourriture. Dans la soirée suivante, ils étaient emmenés pour être exécutés. Les internés étaient toujours transférés du camp intérieur, dans trois camions, dont je conduisais l'un. Le camp intérieur était à une distance d'environ un kilomètre trois quarts de la cour des exécutions. L'exécution même avait lieu dans une baraque, qui, quelque temps avant, avait été aménagée à cet effet.

« Un local était destiné au déshabillage, un autre à l'attente. Un poste de radio fonctionnait dans le local, assez fort, afin que les internés ne pussent deviner à l'avance que la mort les attendait. En quittant le deuxième local, ils passaient un à un dans un autre petit local séparé, sur le sol duquel était disposée une grille en fer; sous la grille, se trouvait un caniveau. Dès que le prisonnier de guerre était tué, le cadavre était enlevé par deux internés allemands, tandis qu'on nettoyait les traces de sang sur la grille. Ce

petit local comportait une fente d'environ 50 centimètres. Le prisonnier de guerre était adossé à cette fente, derrière laquelle se portait un tireur. Pratiquement, un tel aménagement n'était pas satisfaisant, car il arrivait souvent que le tireur manquât sa victime. Au bout de huit jours, un autre dispositif fut aménagé. Le prisonnier, comme auparavant, était adossé au mur; ensuite, lentement, on descendait sur sa tête, une plaque de fer. Le prisonnier avait l'impression de passer sous la toise. La plaque de fer comportait un marteau qui était rabattu et qui frappait le prisonnier dans la nuque. Il tombait raide mort. La plaque de fer était manœuvrée au moyen d'un levier à pied qui était disposé dans un coin de cette pièce. Le personnel appartenait au Sonderkommando que j'ai déjà cité.

« A la demande des membres de cette équipe d'exécution, j'ai eu à servir auprès de cet appareil. J'en parlerai plus loin. Les prisonniers de guerre ainsi exécutés étaient incinérés dans quatre crématoires ambulants qui étaient remorqués par des automobiles. Je devais constamment me déplacer entre le camp intérieur et la cour des exécutions. Dans la nuit, je devais faire dix voyages avec des arrêts de quelque dix minutes. C'est au cours de ces arrêts que j'ai pu être témoin de ces exécutions. »

Il y a encore une grande distance entre ces assassinats individuels et les usines de la mort de Treblinka, Dachau et Auschwitz, mais le but et les méthodes sont les mêmes.

Les méthodes et l'échelle sur laquelle s'effectuaient les assassinats changeaient. Les hitlériens s'efforçaient de trouver des moyens d'extermination rapides de grandes quantités d'êtres humains.

Ils ont travaillé longtemps pour arriver à la solution de ce problème. Et pour réaliser leurs ambitions, ils se sont attelés à cette tâche avant même leur attaque contre l'URSS, en inventant des moyens et des instruments différents de mise à mort qui feraient tomber des habitants paisibles et des prisonniers de guerre sous le coup des barbares hitlériens,

Je présente au Tribunal un rapport de la Commission extraordinaire sur les atrocités allemandes dans la République socialiste soviétique de Lituanie. C'est notre document URSS-7. Ici comme ailleurs, l'extermination massive de prisonniers de guerre soviétiques faisait partie du plan sauvage des envahisseurs fascistes. Je citerai quelques phrases de la page 6 de ce document. Dans l'exemplaire qui se trouve entre vos mains, elles sont marquées au crayon rouge, à la page 86 du livre de documents :

« A Kaunas, dans le fort n° 6, se trouvait le camp n° 336 réservé aux prisonniers de guerre soviétiques. Dans ce camp était appliqué aux prisonniers de guerre un régime de brimades et de tortures

sauvages strictement conformes aux instructions inhumaines « pour les commandants et les convoyeurs des équipes de travailleurs. »

« Dans le fort n° 6, les prisonniers de guerre étaient voués à l'épuisement et à la mort par la faim.

« Le témoin Medichevskaya a déclaré à la Commission : « Les prisonniers de guerre souffraient atrocement de la faim ; j'ai vu comment ils arrachaient de l'herbe et la mangeaient. »

Je passe encore quelques phrases et je cite plus loin :

« A l'entrée du camp n° 336 était affiché un panneau avec la déclaration suivante, dans les langues allemande, lituanienne et russe : « Quiconque aura des rapports avec des prisonniers de guerre, en particulier celui qui leur donnera de la nourriture, des cigarettes ou des habits civils, sera fusillé. »

« Dans le camp du fort n° 6, il y avait un hôpital pour prisonniers de guerre qui, en réalité, servait en quelque sorte de point intermédiaire entre le camp et la tombe. Les prisonniers de guerre jetés dans ce dispensaire étaient voués à la mort. D'après les rapports mensuels allemands sur les maladies contractées par les prisonniers de guerre au fort n° 6, il résulte que, de septembre 1941 à juillet 1942, c'est-à-dire dans une seule période de onze mois, 13.936 prisonniers de guerre soviétiques sont morts dans cet « hôpital ».

Je passe sur la liste des tombes ouvertes ; je n'en citerai qu'une ligne qui donne le chiffre total :

« En tout, comme le montrent les documents du camp, près de 35.000 prisonniers de guerre sont enterrés ici. »

Outre le camp n° 336, dans la même ville de Kaunas, sur les abords sud-ouest de l'aérodrome, se trouvait un camp ne portant pas de numéro. Dans le rapport qui le concerne, on peut lire :

« De même que dans le fort n° 6, la faim, le fouet et les coups de bâton régnaient en maîtres. Les prisonniers de guerre exténués, qui ne pouvaient plus se mouvoir, étaient quotidiennement emportés en dehors du camp, déposés vivants dans des trous creusés à l'avance et enterrés. »

Dans les trois dernières lignes du paragraphe de gauche, à la page 6 du document URSS-7, et page 86 de notre livre de documents, il est dit :

« Selon les archives, les documents et les dépositions des témoins, la Commission a établi qu'ici, dans la région de l'aérodrome, ont été torturés à mort et enterrés près de 10.000 prisonniers de guerre soviétiques. »

Le rapport mentionne encore le camp n° 133, près de la ville d'Alitus, ainsi que certains autres camps qui ont été mis sur pied en juillet 1941 et qui ont subsisté jusqu'en avril 1943. Dans ces

camp, les gens mouraient de froid. Lors de leur descente des wagons, les Allemands fusillaient ceux qui ne pouvaient pas marcher. Les prisonniers étaient torturés jusqu'à ce qu'ils perdissent connaissance, pendus par les pieds à des chaînes, descendus et arrosés d'eau froide, puis, pendus à nouveau. Faisant le bilan des personnes exterminées, la Commission écrit (ces quelques lignes citées se trouvent à la page 86 du livre de documents):

« Il est établi que dans tous les camps énumérés se trouvant sur le territoire de la RSS de Lituanie, les Allemands ont exterminé non moins de 165.000 prisonniers de guerre soviétiques. »

L'extermination des prisonniers de guerre soviétiques était littéralement effectuée dans tous les camps. Des milliers de combattants soviétiques ont péri également au camp de la mort de Maïdanek. Dans le communiqué commun, établi par la Commission extraordinaire polono-soviétique, qui vous est soumis comme document URSS-29, il est souligné au second alinéa de la page 5, et à la page 92 du livre de documents, que:

« L'histoire sanglante de ce camp commence par l'exécution en masse des prisonniers de guerre soviétiques, organisée par les SS en novembre-décembre 1941. D'un contingent de plus de 2.000 prisonniers de guerre soviétiques, ne sont restés que 80 hommes. Tous les autres furent fusillés, à l'exception d'un petit nombre qui furent torturés à mort. »

Dans la période de janvier à avril 1942, de nouveaux contingents de prisonniers de guerre soviétiques furent amenés au camp et fusillés. Le chauffeur de camion Nedzeliak Jan, qui a été employé au camp, a déclaré:

« Près de 5.000 prisonniers de guerre russes ont été exterminés par les Allemands, en hiver 1942, de la façon suivante: on les emmenait en camion de leurs baraques vers des fosses situées dans l'ancienne carrière, et on les y fusillait. »

Les prisonniers de guerre de l'ancienne Armée polonaise, faits prisonniers en 1939 et internés dans divers camps d'Allemagne, furent rassemblés dès 1940 au camp de Lublin, dans la rue Lipova, puis, peu après, transférés par fournées au camp d'extermination de Maïdanek, où ils subirent le même sort: tortures systématiques, assassinats, pendaisons, et où ils furent fusillés en masse ...

Le témoin Reznik a déposé comme suit:

« En janvier 1941, près de 4.000 d'entre nous, prisonniers de guerre juifs, avons été chargés dans des wagons et expédiés vers l'Est ... On nous conduisit jusqu'à Lublin, où nous fûmes débarqués et remis aux SS. En septembre ou en octobre 1942, au camp n° 7 de la rue Lipova, ne furent laissés que ceux qui étaient des ouvriers qualifiés et qui pouvaient servir à quelque chose dans la ville, tandis que tous les autres, dont j'étais, furent envoyés au camp de

Maïdanek. Nous savions déjà tous très bien que le fait d'être envoyés au camp de Maïdanek voulait dire mourir. De ce contingent de 4.000 prisonniers de guerre n'ont réchappé que quelques individus qui se sont évadés alors qu'ils accomplissaient des travaux en dehors du camp.

«A l'été 1943, au camp de Maïdanek arrivèrent 300 officiers soviétiques, dont 2 colonels et 4 commandants; les autres étaient des capitaines ou des lieutenants. Tous ces officiers furent fusillés au camp.»

D'immenses camps d'extermination pour les prisonniers de guerre soviétiques ont été organisés par les fascistes allemands sur le territoire de la République Socialiste Soviétique de Lettonie. Le rapport de la Commission extraordinaire d'État ayant procédé à la recherche des crimes des envahisseurs allemands commis sur le territoire de cette république (nous présentons ce document au Tribunal sous le n° URSS-41) contient les renseignements suivants sur l'extermination de 327.000 prisonniers de guerre soviétiques. Je cite un extrait de la page 7, colonne de droite. Vous le trouverez page 97 de votre livre de documents.

«Pour les prisonniers de guerre soviétiques, les Allemands ont organisé à Riga, dans les locaux des anciennes casernes situées dans les rues Pernawski et Rudolf, le Stalag 350, qui exista de juillet 1941 à octobre 1944. Les prisonniers de guerre soviétiques étaient détenus dans des conditions inhumaines. Le bâtiment où ils étaient logés était sans fenêtres et n'était pas chauffé. Malgré un dur travail de forçats, de 12 à 14 heures par jour, l'ordinaire des prisonniers de guerre était composé de 150 à 200 grammes de pain, et de 'soi-disant soupe faite d'herbes, de pommes de terre pourries, de feuilles d'arbres et de divers détritus.»

Il me paraît nécessaire de souligner l'uniformité de l'ordinaire touché par les prisonniers de guerre. Les dépositions des témoins coïncident entièrement avec l'ordre officiel relatif aux rations des prisonniers de guerre que j'ai déjà lu lors de la précédente audience.

L'ancien prisonnier de guerre P. F. Jakowleff, du camp «Stalag 350», a déposé ce qui suit (page 97 du livre de documents, j'oubliais de vous le signaler):

«Nous ne recevions que 180 grammes de pain dont la moitié se composait de sciure et de paille, et un litre de potage non salé fait avec des pommes de terre non épluchées et pourries. Nous dormions à même le sol et nous étions envahis par les poux. Entre décembre 1941 et mai 1942, 30.000 des prisonniers de guerre du camp ont péri par la faim, le froid, les coups, le typhus exanthématique, ou bien ont été exécutés. Les Allemands fusillaient chaque jour les prisonniers de guerre malades ou incapables de se rendre au travail. Les prisonniers de guerre étaient maltraités et battus sans aucune raison.»

G. B. Novitzkaya, qui avait travaillé comme infirmière major à l'hôpital des prisonniers russes sis 1, rue du Collège, a déclaré qu'elle a vu les malades apaiser leur faim en mangeant de l'herbe ou les feuilles des arbres.

« Dans les sections du Stalag 350 qui se trouvaient sur le territoire de l'ancienne brasserie, et dans les casernes de Panzer, du mois de septembre 1941 au mois d'avril 1942, plus de 19.000 hommes avaient péri par suite de mauvais traitements, de la faim et des épidémies. Les Allemands fusillaient les prisonniers de guerre blessés. Les prisonniers de guerre soviétiques périssaient pendant leur transport au camp, car les Allemands les laissaient sans nourriture et sans eau. »

Le témoin A. B. Taukoulis a déposé :

« A l'automne de 1941, à la gare de Salaspil, arriva un transport de prisonniers de guerre soviétiques se composant de 50 à 60 wagons. Quand les wagons furent ouverts, une odeur de cadavres se répandit au loin ; la moitié des hommes étaient morts. Plusieurs étaient dans le coma. Les hommes qui étaient encore capables de sortir des wagons se précipitèrent sur l'eau, mais les sentinelles ouvrirent le feu et en abattirent quelques dizaines. »

Je ne vais pas citer d'autres faits qui se sont passés au Stalag 350. Je ne lirai que la phrase finale de la conclusion sur ce camp. J'ai peur qu'une erreur d'impression ne se soit glissée dans votre livre de documents à cet endroit. Si je ne me trompe, on y parle de la fusillade de 120.000 hommes. Ce chiffre n'est pas exact, Le rapport original donne un autre chiffre que je vais maintenant citer :

« Au Stalag 350 et dans ses dépendances, les Allemands ont torturé et fusillé plus de 130.000 prisonniers de guerre soviétiques. »

A la page 97 du livre de documents, vous pourrez trouver l'extrait suivant de ce rapport :

« A Daugabpils (Dvinsk) se trouvait le camp de prisonniers de guerre soviétiques « Stalag 340 », qui était connu des habitants de la ville et des prisonniers eux-mêmes sous le nom du « camp de la mort ». Au cours de trois années, plus de 124.000 prisonniers de guerre soviétiques y ont trouvé la mort, due à la faim, aux mauvais traitements et aux exécutions.

« Les bourreaux allemands commençaient à faire subir de mauvais traitements aux prisonniers de guerre dès le cours de leur acheminement vers le camp. Le transport des prisonniers de guerre s'effectuait en été dans des wagons complètement fermés et en hiver dans des wagons mi-ouverts ou sur des plates-formes. Les hommes mouraient en masse de faim et de soif. En été, ils étouffaient du fait du manque d'air tandis qu'en hiver ils périssaient à cause du froid. »

Le témoin T. K. Ousenko a déposé :

« En novembre 1941, j'étais en service à la gare de Most en qualité d'aiguilleur, et j'ai vu qu'au kilomètre 217 (c'était la façon de désigner ce secteur de voie) passait un transport qui se composait de plus de 30 wagons. Dans ces wagons il n'y avait pas un seul homme vivant. Au moins 1.500 cadavres ont été déchargés de ce transport. Tous ne portaient que leur linge de corps. Ils ont été laissés à proximité des voies ferrées pendant une semaine environ. »

L'hôpital du camp était voué également à l'extermination des prisonniers de guerre. L'institutrice V. A. Efimova, qui avait travaillé dans cet hôpital, a déposé ainsi devant la commission :

« Il était rare que quelqu'un sortît vivant de cet hôpital. Cinq équipes de fossoyeurs, composées de prisonniers de guerre, étaient chargées d'assurer avec des chariots à bras le transport des cadavres de l'hôpital au cimetière. Il arrivait souvent que des hommes encore vivants fussent jetés sur ce chariot : on mettait au-dessus six ou sept cadavres. On enterrait ainsi les vivants avec les morts. Les malades agonisants étaient achevés à l'hôpital à coups de bâton.

Lorsqu'une épidémie éclatait au camp, les hitlériens emmenaient à l'aérodrome tous les prisonniers de guerre de chaque baraque où avaient été découverts des malades du typhus et les fusillaient. C'est ainsi que près de 45.000 prisonniers de guerre soviétiques furent exterminés.

Les documents d'une commission extraordinaire qui enquêta sur les crimes commis par les envahisseurs germano-fascistes aux environs de Sébastopol, Kertch et au sanatorium de Teberda rapportent des faits épouvantables. Je cite quelques extraits de notre document URSS-63 (5) : « Le commandement germano-fasciste avait organisé à la prison de Sébastopol un hôpital destiné aux prisonniers de guerre malades et aux blessés. Les prisonniers de guerre soviétiques y mouraient en masse. Je lis quelques phrases qui se trouvent à la page 99 de votre livre de documents :

« Quand l'hôpital fut organisé, les malades et les blessés ne reçurent pendant cinq ou six jours ni eau ni nourriture, et les Allemands ajoutèrent cyniquement que c'était pour les punir de l'acharnement avec lequel les Russes avaient défendu Sébastopol. Les blessés amenés des champs de bataille ne recevaient pas de soins médicaux. Les soldats et officiers étaient jetés sur le sol cimenté, où ils restaient, perdant leur sang, pendant sept ou huit jours. Pendant la défense de Sébastopol, un hôpital militaire et le 47^e bataillon sanitaire avaient été installés dans les caves d'une fabrique de champagne à Inkermann. Après la retraite de l'Armée rouge, un grand nombre de soldats et officiers blessés, qui n'avaient pu être évacués à temps, restèrent dans les caves 10, 11, 12 et 13. Après avoir occupé la fabrique, les Allemands s'enivrèrent et mirent sauvagement le feu aux caves. »

Je passe une série de faits dont la majorité aurait dû faire l'objet d'une mention spéciale devant le Tribunal, et j'en arrive aux derniers crimes décrits dans le rapport de la commission. Je leur attache une importance particulière, parce qu'ils démontrent les exterminations en masse d'une très grande quantité de soldats blessés de l'Armée rouge (page 99 du livre de documents):

«Le 4 décembre 1943 arrivèrent de Kertch en gare de Sébastopol trois convois de prisonniers de guerre blessés, appartenant au corps de débarquement de Kertch. Les blessés furent chargés sur une péniche de 2.500 tonnes amarrée dans la baie du Sud, non loin du théâtre de débarquement et les Allemands y mirent le feu. Les cris déchirants des prisonniers de guerre retentirent. Les femmes se trouvant à proximité de cette péniche ne pouvaient porter secours aux blessés, car elles étaient repoussées par les gendarmes du lieu de l'incendie. Une quinzaine d'hommes seulement réussirent à s'échapper. Des milliers périrent dans l'incendie. Le lendemain, on chargea sur une péniche semblable 2.000 hommes choisis parmi les blessés venant de Kertch. La péniche quitta Sébastopol pour une direction inconnue et les blessés qui s'y trouvaient furent coulés en pleine mer.»

Je répète que je passe sous silence une quantité appréciable de faits établis par la Commission.

Les crimes commis par les envahisseurs germano-fascistes dans la région de Stalino contre les prisonniers de guerre soviétiques diffèrent peu de ceux qui ont déjà été rapportés. Sous notre cote URSS-2 (a), parmi toute une série de documents, nous en trouvons deux relatifs à l'extermination des prisonniers de guerre soviétiques. Le premier a été établi le 22 septembre 1943 à Stalino par une Commission spéciale dirigée par le Président du Soviet des Députés des travailleurs de la région de Stalinozavodsk. Je lis la partie de ce document, qui rapporte les renseignements qui nous intéressent. Le document débute dans la colonne de gauche, page 3 du document URSS-2 (a), et les extraits cités se trouvent au livre de documents, page 108.

«Exposé des faits: Dans la région industrielle de Stalino, les envahisseurs germano-fascistes organisèrent au club Lénine un camp de prisonniers de guerre soviétiques. Ce camp contenait parfois jusqu'à 20.000 hommes. Le commandant du camp, un officier allemand du nom de Habel, y établit un régime insupportable pour les prisonniers de guerre soviétiques.

«Interrogés comme témoins, d'anciens prisonniers de guerre internés dans ce camp, d'où ils s'étaient évadés, Ivan Basilevitch Plakhoff et Constantin Simonovitch Chatsky, ont déclaré que les prisonniers de guerre étaient soumis à un régime de famine. On leur donnait 1.200 grammes de pain fait de farine de très mauvaise

qualité et brûlé, pour huit, et une fois par jour un litre de nourriture liquide chaude, se composant d'un peu de son brûlé auquel on ajoutait parfois de la sciure de bois. Les locaux dans lesquels étaient installés les prisonniers de guerre étaient sans vitres, et, en été comme en hiver, même durant les grands froids, on ne leur attribuait que cinq kilos de charbon par jour, qui ne permettaient pas de chauffer un grand local où mille prisonniers étaient logés en plein courant d'air. Les cas de membres gelés étaient fréquents. Il n'y avait pas d'installation de bains. Les hommes restaient six mois sans se laver, et étaient envahis par les parasites. Pendant les fortes chaleurs de l'été, les prisonniers souffraient de la soif; souvent ils ne recevaient de l'eau potable que tous les trois ou cinq jours.»

Comme on le voit d'après l'extrait cité, le régime du camp créé dans la région de Stalino était exactement celui des autres camps allemands de prisonniers de guerre. Cela prouve qu'il existait certainement des directives générales.

L'extrait suivant montre qu'en plus des instructions générales, les commandants des camps avaient la possibilité de commettre eux-mêmes des atrocités, d'interpréter à leur manière les règlements prévus et de jouir d'une impunité complète. Page 105 du livre de documents, vous trouverez l'extrait suivant :

«Même pour des raisons insignifiantes, les prisonniers de guerre recevaient des coups de bâton et de crosse de fusil, et s'ils étaient soupçonnés de tentatives d'évasion, ils recevaient 720 coups de fouet qui étaient administrés pendant 8 jours, à raison de 30 coups matin, midi et soir, avec suppression simultanée de la ration de pain et d'une demi-ration de nourriture liquide.»

Le résultat d'un régime pareil se traduisit par une mortalité énorme dans le camp. En hiver la mortalité s'élevait à 200 hommes par jour. Les épidémies éclataient dans le camp. On constatait de nombreux œdèmes de famine, ainsi que des décès dus au manque de nourriture. La garde se donnait le plaisir d'humilier les prisonniers de guerre en les excitant les uns contre les autres. Ainsi, Chatsky déclara qu'il reçut des policiers allemands 120 coups de fouet et 15 coups de bâton, parce qu'il avait refusé de frapper un camarade prisonnier de guerre. Les officiers allemands dirigeaient ces châtiments corporels. Le ravitaillement que la population civile apportait aux prisonniers de guerre ne leur parvenait pas. La Commission a conclu qu'aux environs du camp et de la polyclinique centrale, 25.000 prisonniers de guerre soviétiques ont été enterrés. Cette affirmation est basée sur le nombre des tombes et sur les déclarations des témoins.

L'extermination en masse et le meurtre des prisonniers par les envahisseurs germano-fascistes avaient été organisés dans d'autres

camps également. Une Commission spéciale, se composant du procureur de la ville d'Artiemovsk, du curé de Pokrovsk, à Zumin, des représentants de la classe intellectuelle, des organisations publiques et militaires, a fait un rapport sur la manière dont les envahisseurs fascistes avaient organisé l'extermination en masse des prisonniers de guerre soviétiques.

Nous le trouvons à la page 4 du document URSS-2 (a), page 105 de votre livre de documents. Il y est dit :

« En novembre 1941, peu de temps après l'occupation de la ville d'Artiemovsk par les envahisseurs germano-fascistes, ceux-ci ont installé dans un petit quartier militaire situé derrière la gare du Nord un camp de prisonniers de guerre dans lequel se trouvaient 1.000 prisonniers de l'Armée rouge. »

Je passe un alinéa et j'arrive à la question de la vie et des conditions au camp ;

« Au printemps 1942, par suite de la famine, les prisonniers de guerre sortaient du camp et, marchant à quatre pattes comme des animaux, ramassaient et mangeaient de l'herbe. Pour leur interdire même cette nourriture, les Allemands entourèrent le camp d'une double enceinte de fils de fer barbelés, distants l'un de l'autre de deux mètres et dont l'intervalle était parsemé de hérissos de fil de fer. »

Je passe encore un alinéa et j'en viens à la lecture des conclusions :

« A proximité du camp, on a découvert 25 tombes dont 3 fosses communes. Dans la première tombe de 20 mètres sur 15, on a découvert les restes de 1.000 personnes environ. Dans la deuxième tombe de 27 mètres sur 14, on a découvert les ossements de 900 êtres humains. Dans la troisième tombe de 20 mètres sur 1, on a découvert les ossements de 500 êtres humains. Dans les autres tombes, on a découvert les restes de 25 à 30 hommes, au total, les restes de près de 3.000 personnes. »

Dans la région de la petite ferme de Vertiatchi, commune de Goroditchensky, aux environs de Stalingrad, les hitlériens établirent un camp de prisonniers de guerre. Dans ce camp comme dans les autres, ils ont exterminé, avec le sadisme qui leur est propre, les combattants de l'Armée rouge qu'ils avaient capturés.

Je vous soumetts comme preuve notre document URSS-63 (3) où se trouve le rapport officiel du 21 juin 1943. Il a été établi conformément aux règlements et il contient les renseignements suivants (page 110 du livre de documents) :

« En raison du régime barbare subi pendant trois mois et demi de leur existence au camp proche de Vertiatchi, 1.500 prisonniers de guerre soviétiques au moins sont morts de faim, de tortures, de

maladies ou ont été exécutés. Les Allemands obligeaient les prisonniers à travailler de 14 à 16 heures par jour ; ils ne les nourrissaient qu'une fois par jour, et cette ration journalière consistait en trois ou quatre cuillerées de grains de seigle étuvés ou un peu de soupe de seigle et d'un morceau de cheval crevé.

« Quelques jours avant l'offensive de l'Armée rouge, les Allemands ont cessé complètement de nourrir les prisonniers, en les condamnant ainsi à mourir d'inanition. La plupart des prisonniers étaient atteints de dysenterie. Beaucoup d'entre eux avaient des plaies ouvertes, mais ne recevaient pas de soins médicaux. »

Je passe un alinéa et j'en arrive au passage parlant des traitements inhumains infligés aux prisonniers de guerre.

« Les Allemands outrageaient les sentiments patriotiques des prisonniers de guerre soviétiques en les obligeant à travailler à la construction de fortifications allemandes, c'est-à-dire à creuser des tranchées, construire des blockhaus et des abris destinés à recevoir du matériel de guerre. Les hitlériens rabaissaient systématiquement la dignité humaine des prisonniers en les obligeant à se mettre à genoux devant les Allemands. »

Il est indiqué dans le rapport officiel que la Commission a pu examiner des preuves matérielles, c'est-à-dire les instruments qui ont servi aux tortures des prisonniers de guerre soviétiques : fouets de cuir, poignard portant l'inscription hitlérienne « Blut und Ehre » (Sang et Honneur), qui ont été ramassés parmi les cadavres défigurés. Étant donné les circonstances dans lesquelles ce poignard a été découvert, on peut se rendre parfaitement compte de la valeur de « l'honneur allemand », et imaginer à quel sang ce poignard était destiné.

Les documents de la Commission extraordinaire d'État témoignent des crimes typiques commis par les envahisseurs hitlériens dans la ville de Kertch.

Je verse au dossier du Tribunal le document de la Commission extraordinaire d'État sous le n° URSS-63 (6) et j'en lis quelques extraits. Tous les extraits sont marqués dans votre livre de documents et soulignés pour que vous puissiez les suivre (page 115).

LE PRÉSIDENT. — Peut-être serait-il temps de suspendre l'audience ?

(L'audience est suspendue.)

COLONEL POKROVSKY. — Vous pourrez trouver à la page 115 du livre de documents le passage que je cite en ce moment. Ce sont les dépositions de la citoyenne Boulitcheva, née en 1894 à Kertch, qui déclare :

« J'ai vu à maintes reprises, de mes propres yeux, comment on menait nos prisonniers de guerre, soldats et officiers. Ceux qui ne

pouvaient suivre la colonne à cause de leurs blessures ou de leur état de faiblesse étaient fusillés par les Allemands dans la rue. J'ai vu plusieurs fois cette scène épouvantable. Une fois, par un temps glacial, on a mené une troupe d'hommes épuisés, en loques et pieds nus. Ceux qui essayaient de ramasser des morceaux de pain jetés par les passants dans la rue étaient battus par les Allemands à coups de matraque en caoutchouc et à coups de crosse. Ceux qui tombaient sous les coups étaient fusillés.»

Je saute quelques phrases qui me semblent superflues.

«Lorsque les Allemands occupèrent Kertch pour la deuxième fois, c'est avec un acharnement accru qu'ils traitèrent les innocents.»

Ce même témoin rapporte aussi que les bourreaux fascistes réglèrent en premier lieu le compte des militaires, et que les combattants blessés furent achevés à coups de crosse. A la même page 115 vous pourrez lire le passage suivant :

«Les militaires furent rassemblés dans de grands bâtiments auxquels on mit ensuite le feu. C'est ainsi qu'on brûla l'école de Voikov et le club des ingénieurs et ouvriers techniques où se trouvaient 400 combattants et officiers de l'Armée rouge. Aucun d'eux ne put échapper des bâtiments en feu. Tous ceux qui essayaient de se sauver furent abattus par le feu des armes automatiques. Des combattants blessés furent torturés à mort sauvagement dans le petit village de pêcheurs de Mayak. Une autre femme de ce bourg, A. P. Bouriatchenko, qui fut témoin de ces scènes, déclare :

«Le 28 mai 1942, les Allemands ont fusillé dans ce bourg tous les habitants paisibles qui n'avaient pas eu le temps de se cacher. Les bourreaux fascistes s'acharnèrent sur les prisonniers de guerre soviétiques, les battirent à coups de crosse et les fusillèrent ensuite. Dans mon logement, les Allemands ont trouvé une jeune fille en uniforme militaire qui, après s'être défendue contre les fascistes, cria : «Tirez, vipères! Je meurs pour le peuple soviétique, pour «Staline; et vous, bourreaux, vous crèverez comme des chiens». La jeune patriote a été fusillée sur place.»

Aux environs de Kertch se trouvent les carrières de Adjimouchkaïsk : c'est là qu'on extermina et asphyxia par les gaz des soldats de l'Armée rouge. La femme N. N. Dashkova, habitant le village d'Adjimouchkaïsk, raconte :

«J'ai vu de mes yeux comment les Allemands, après avoir capturé dans la carrière 900 soldats de l'Armée rouge, s'acharnèrent sur eux et les fusillèrent ensuite. Les fascistes se sont servis de gaz.»

Je passe quelques phrases et sur la même page 115, vous trouverez la citation suivante :

«Dans le club Engels fut établi pendant l'occupation un camp de prisonniers de guerre soviétiques dans lequel se trouvaient plus

de 1.000 internés. Les Allemands s'acharnaient sur ces prisonniers, ne les nourrissaient qu'une fois par jour, les obligeaient à exécuter des travaux pénibles et fusillaient sur place ceux qui tombaient épuisés.»

Il me semble indispensable de citer encore quelques témoignages.

« Une nommée N. I. Choumilova, habitant le bourg de Gorki, raconte :

« J'ai vu de mes propres yeux un groupe de prisonniers de guerre passant devant ma porte. Trois d'entre eux, ne pouvant plus avancer, furent fusillés sur place par les sentinelles allemandes. »

La citoyenne P. I. Gerasimenko, habitant le bourg de Samostroi dit : « On a amené dans notre bourg de nombreux soldats et officiers de l'Armée rouge. L'emplacement où ils se trouvaient était entouré de fil de fer barbelé. Les hommes à moitié nus et pieds nus mouraient de froid et de faim. Ils se trouvaient dans des conditions effroyables et inhumaines. A côté des vivants gisaient des cadavres qu'on laissait là pendant plusieurs jours. Ces conditions rendaient la vie au camp encore plus intolérable. On battait les prisonniers à coups de crosse, à coups de fouet, et on les nourrissait de déchets. Les habitants qui essayaient de leur faire passer de la nourriture étaient battus et les prisonniers qui essayaient de la prendre étaient fusillés. »

Dans l'école n° 24 de Kertch, les Allemands ont créé un camp pour les prisonniers de guerre. L'institutrice A. N. Naoumova nous fait connaître le régime qui régnait dans ce camp :

« Il y avait dans ce camp de nombreux blessés. Les malheureux perdaient leur sang en abondance, mais restaient sans aucun secours. Je rassemblai des médicaments et des pansements pour les blessures et un aide-médecin qui se trouvait parmi eux les pansa. Les prisonniers souffraient de dysenterie, car on ne leur donnait pas de pain et on les nourrissait avec des ordures. Les gens tombaient d'inanition et de maladie et mouraient au milieu d'atroces tortures. Le 20 juin 1942, trois prisonniers de guerre furent fouettés pour avoir tenté de s'évader du camp. On fusillait les blessés. En juin, l'un des évadés fut repris et fusillé. »

Kojewnikova, institutrice à l'école Staline, vit de ses yeux comment fut fusillé un groupe d'hommes de troupe et d'officiers de l'Armée rouge, dans l'usine Voikoff. En 1943, les criminels allemands amenèrent du Caucase des prisonniers de l'Armée rouge. Le chemin parcouru depuis le bac jusqu'à la ville était d'environ 18 à 20 kilomètres. Il était jonché de cadavres de soldats de l'Armée rouge. Parmi les prisonniers, il y avait beaucoup de blessés et de malades. Celui qui ne pouvait plus avancer par suite de fatigue ou de maladie était achevé sur-le-champ.

Parmi tous ces faits, un encore mérite d'être signalé :

« En 1942, les fascistes jetèrent vivants dans le puits de village d'Adjimouchkaïsk cent prisonniers de l'Armée rouge, dont les cadavres furent par la suite repêchés par les habitants et ensevelis dans la même fosse commune. »

Ces renseignements se trouvent dans le document dont je viens de vous citer des extraits.

Lors de l'audience du 29 janvier 1946, le témoin Paul Roser fut interrogé. Il a indiqué comment, en quatre mois de temps, sur 10.000 Russes qu'il avait vus prisonniers de guerre dans le camp allemand de la ville de Rawa-Ruska, il ne resta que 2.000 hommes en vie.

Nous avons à notre disposition le témoignage d'une autre personne qui fut également témoin des bestialités innombrables et des outrages de toute nature que devait endurer les prisonniers à Rawa-Ruska. Le témoin V. S. Kotchan, interrogé conformément aux dispositions de nos lois, a déposé ainsi devant le capitaine Yourov, officier de police judiciaire, le 27 septembre 1944 (je dépose le procès-verbal de cet interrogatoire sous le numéro URSS-6 (b) :

« J'ai travaillé sous les ordres des Allemands, en qualité de terrassier, dans le camp de prisonniers de guerre de l'Armée rouge, de décembre 1941 à avril 1942 ». Vous trouverez cet extrait à la page 124 de votre livre de documents. Je saute quelques lignes sans intérêt et je cite plus loin :

« Ce camp fut organisé par les Allemands dans des baraquements à proximité du chemin de fer. Des barbelés l'entouraient. Aux dires des prisonniers eux-mêmes, les Allemands y avaient rassemblé de 12.000 à 15.000 hommes. Pendant notre travail, nous pouvions observer les mauvais traitements que les Allemands infligeaient aux prisonniers de l'Armée rouge. On les nourrissait une fois par jour avec des pommes de terre gelées et non épluchées, cuites sans le moindre lavage. On les gardait dans des baraquements non chauffés pendant l'hiver.

« Je sais aussi qu'à leur arrivée au camp, les Allemands leur enlevèrent leurs vêtements, manteaux et bottes, ainsi que les chaussures en état de servir, laissant les prisonniers en haillons et pieds nus. Les prisonniers de guerre étaient amenés tous les jours sous escorte au travail, de 4 à 5 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir. Exténués, affamés, transis, ils étaient entassés dans des baraquements dont on avait pris soin de laisser tout le jour les portes et les fenêtres ouvertes afin que le froid pénétrât dans les baraques et que l'on y gelât. Au matin, sous la surveillance des soldats allemands, les prisonniers eux-mêmes devaient transporter des centaines de cadavres avec des tracteurs, jusqu'au bois de

Volkovitchski, où ces cadavres étaient entassés dans des fosses préparées à l'avance. Au moment où les prisonniers étaient emmenés au travail, les Allemands postaient à la porte de sortie une troupe de soldats armés de fusils et de pieux. Les prisonniers, qui se mouvaient difficilement par suite de la faim et du froid, étaient poursuivis à coups de pieux à la tête ou encore étaient transpercés à coups de baïonnette.»

Ce même témoin décrit d'autres actes de bestialité allemande. Ainsi, par exemple :

«Le commandement du camp faisait sortir les prisonniers de guerre totalement nus, les attachait avec des cordes au mur couvert de barbelés et les y laissait par les froids de décembre, jusqu'à ce que les victimes mourussent gelées. Les gémissements et les cris des malheureux mutilés par les coups de crosse remplissaient souvent le camp. Quelques-uns étaient tués sur place à coups de crosse. Quand ils étaient amenés au camp, les prisonniers de guerre affamés et affaiblis se jetaient sur le tas de pommes de terre pourries et gelées. Ils étaient à tour de rôle pris sous le feu de la sentinelle allemande.

Je sou mets, sous le même n° 6 (b), un autre témoignage d'un prisonnier de guerre français, Emile Léger, soldat au 43^e régiment d'infanterie coloniale, matricule n° 29 (page 120 du livre de documents). Dans sa déclaration, le camp de Rawa-Ruska, le Stalag 325, est appelé le «célèbre camp de la mort lente».

Il me semble que cette phrase complète, si je puis dire, les dépositions des témoins Roser et Kotchan.

Le Ministère Public soviétique dispose d'une quantité importante de documents qui accusent les envahisseurs hitlériens d'innombrables autres crimes contre les prisonniers de guerre dans la région de Lwow.

Je crois qu'il sera suffisant de citer un extrait du témoignage de Manouciévitch, confirmé par les déclarations des deux autres témoins Ash et Hamaidess. Je vous sou mets ces trois documents toujours sous le même numéro 6 (b).

Ces trois témoins ont travaillé pendant un certain temps à brûler les cadavres des gens abattus par les Allemands dans la région de Lwow, notamment dans les bois de Licenitski. Manouciévitch déclare (je cite à la vingtième ligne à partir du bas de la page 2 de notre numéro 6 (b) — page 129 de votre livre de documents) :

«Après qu'on eut fini de brûler les cadavres, on nous amena en voiture «la brigade de la mort», la nuit, au bois de Licenitski, juste en face de la fabrique de levure de Lwow. A cet endroit de la forêt se trouvaient environ 45 fosses contenant les cadavres de ceux qui avaient été fusillés en 1941-1942. Il y avait, dans ces fosses, de 500 à 3.500 cadavres. Il y avait là des cadavres, aussi

bien de soldats italiens, français, belges et russes, c'est-à-dire de prisonniers de guerre, que de paisibles habitants. Tous les prisonniers de guerre étaient ensevelis en uniforme; c'est pour cette raison qu'au moment où on les déterrait, j'ai pu les distinguer d'après leurs uniformes, leurs insignes, leurs boutons, leurs médailles et décorations, etc. Tout a été brûlé après l'exhumation. On suivait le même procédé qu'au camp de Yanov: on semait de l'herbe sur l'emplacement des fosses, on y plantait des arbres et des troncs d'arbres coupés. Tout était fait dans le but d'effacer les traces de ces crimes certainement sans précédent dans l'histoire de l'Humanité.»

En plus des dépositions des témoins qui furent des victimes et de celles de nombreux citoyens soviétiques, nous possédons les dépositions de membres de l'Armée allemande. Je dépose, sous le n° URSS-62, un document signé par plus de soixante personnes appartenant à des unités des diverses armes allemandes. Leurs signatures se trouvent au bas de la protestation qu'ils ont adressée à l'intention de la Croix-Rouge Internationale, en janvier 1942, accompagnée d'une note de la Croix-Rouge, accusant réception de cette protestation. Ils y citent des faits qu'ils ont personnellement connus sur le traitement criminel des prisonniers de guerre soviétiques. Les auteurs de cette protestation étaient eux-mêmes des prisonniers de guerre au camp soviétique n° 78. Leur protestation est le résultat du rapprochement de ce qu'ils ont vu de leurs propres yeux sur le traitement des prisonniers de guerre soviétiques et du traitement qu'ils ont eux-mêmes reçu au camp soviétique n° 78. Je citerai quelques extraits de ce document. Le texte commence par les mots suivants (page 35 du livre de documents):

« Nous, prisonniers de guerre allemands au camp 78, avons lu la note de M. Molotov, Commissaire du Peuple aux Affaires étrangères du Gouvernement soviétique, sur le traitement des prisonniers de guerre en Allemagne. Les cruautés décrites dans cette note nous paraîtraient quasiment impossibles, si nous n'avions nous-mêmes été témoins de semblables atrocités. Pour que la vérité triomphe, nous devons confirmer que les prisonniers de guerre, citoyens de l'Union Soviétique, étaient souvent soumis à de mauvais traitements de la part des représentants de l'Armée allemande, ou même fusillés par eux.»

Plus loin, on cite dans le texte des exemples concrets de cruautés parvenus à la connaissance des auteurs de la protestation:

« Hans Drews, de Regenwalde, soldat à la 4^e compagnie du 6^e régiment de chars, déclare:

« Je connais l'ordre donné à la 3^e division blindée par le général Model, stipulant de ne pas faire de prisonniers. Un ordre similaire a été donné par le général Nehring, commandant la 18^e division

blindée. Lors d'une réunion d'instruction du 20 juin, deux jours avant l'attaque contre l'URSS, on nous annonça qu'au cours de la campagne imminente, il n'y aurait pas lieu de faire des pansements aux blessés de l'Armée rouge, car l'Armée allemande n'avait pas le temps de s'occuper des blessés.»

Harry Marek, né aux environs de Breslau, soldat à l'État-Major de la 18^e division blindée, confirme également l'émission préalable de cet ordre.

«Le 21 juin, la veille du début de la guerre contre l'URSS, nous avons reçu de nos officiers l'ordre suivant: les commissaires de l'Armée rouge doivent être fusillés sur-le-champ, car il n'y a pas à faire de cérémonies avec eux. Il n'y a pas à s'occuper non plus des blessés russes. Il faut simplement les achever sur place.»

Wilhelm Metzgi, de Hamburg-Altona, soldat au 399^e régiment d'infanterie, 170^e division, raconte le fait suivant:

«Lorsque le 23 juin nous avons envahi la Russie, nous sommes arrivés dans un hameau près de Bieltzy. J'ai vu là, de mes propres yeux, comment deux soldats allemands ont fusillé à la mitrailleuse, dans le dos, cinq prisonniers russes.»

Wolfgang Scharte, de Gemgardshaagen, près de Braunschweig, soldat à la 2^e compagnie du 3^e bataillon antichars, a déclaré:

«La veille de l'attaque contre l'Union Soviétique, nos officiers nous ont donné les instructions suivantes:

«Si, sur votre chemin, vous rencontrez des commissaires russes, «que l'on peut reconnaître à l'étoile soviétique sur la manche, et «des femmes russes en uniforme, vous devez les fusiller sur place. «Celui qui ne le fera pas et n'exécutera pas l'ordre en sera tenu «pour responsable et sera puni.»

«Le 29 juin 1941, j'ai vu moi-même comment les représentants de l'Armée allemande fusillaient les blessés de l'Armée rouge étendus dans un champ de blé près de la ville de Doubno. Après cela, on les transperça à la baïonnette pour les achever plus sûrement. Des officiers allemands se tenaient à proximité et riaient.

Joseph Berndsen d'Oberhausen, soldat à la 6^e division blindée, communique:

«Même avant l'entrée en Russie, on nous dit, lors d'une conférence d'instruction: «Les commissaires doivent absolument être fusillés.»

Un officier allemand, Jacob Korzilius, de Horforts, près de Trèves, lieutenant au 112^e bataillon de sapeurs de la 112^e division d'Infanterie, a confirmé:

«Dans un village près de Bolva, sur l'ordre du lieutenant Kierick, adjoint au commandant du 112^e bataillon de sapeurs, on jeta hors d'une maison quinze blessés de l'Armée rouge qui y étaient

réfugiés, on les déshabilla et on les tua à la baïonnette. Ces faits eurent lieu au su du général Miet, commandant de la division.»

Aloïs Hetz de Hagenbach sur le Rhin, soldat à la 8^e compagnie du 427^e régiment d'infanterie, déclare :

« Le 27 juin, dans la forêt proche d'Augustovo, ont été fusillés deux commissaires de l'Armée rouge, sur l'ordre du chef de bataillon, le capitaine Wittmann. »

A la troisième page de notre document URSS-62, nous trouvons la communication suivante de Paul Sender de Koenigsberg, soldat à la 4^e section de la 13^e compagnie d'engins du 2^e régiment d'infanterie, page 137 du livre de documents :

« Le 14 juillet, sur la route entre Porkhovo et Staraya-Roussa, douze prisonniers de l'Armée rouge ont été fusillés dans un fossé par le caporal-chef Schneider, de la 1^{re} section du 2^e régiment d'infanterie. A la question que je lui posai, Schneider me répondit : « Pourquoi diable m'en occuperais-je ; ils ne méritent même pas « une balle. »

« Je connais encore un autre cas : dans des combats près de Porkhovo, un soldat de l'Armée rouge, qui avait été fait prisonnier, fut fusillé peu après par un caporal de la 1^{re} section. Dès que le soldat fut par terre, le caporal retira de sa musette tout ce qu'il y avait de comestible. »

Je voudrais terminer les extraits de la protestation des prisonniers de guerre allemands, en présentant encore deux témoignages, ceux de Fritz Rummler et de Richard Hilling. Leurs dépositions se trouvent au bas de la page 4. Fritz Rummler, de Streilen en Silésie, était caporal-chef à la 2^e compagnie du 3^e bataillon du 518^e régiment de la 295^e division. Il rapporte les faits suivants (cette citation se trouve à la page 138 du livre de documents) :

« Au mois d'août, dans la ville de Zlatopol, j'ai vu comment deux officiers SS et deux soldats ont fusillé deux prisonniers de l'Armée rouge après leur avoir ôté leur capote. Ces officiers et ces soldats appartenaient aux troupes blindées du général von Kleist. Au mois de septembre, l'équipage d'un char allemand écrasa sur la route de Krasnograd deux soldats de l'Armée rouge faits prisonniers. Cet acte était uniquement inspiré par une soif de sang et d'assassinat. Le sous-officier Schneider, des troupes blindées de von Kleist, était chef de char. J'ai vu comment, dans notre bataillon, furent interrogés quatre prisonniers de l'Armée rouge. Cela se passait à Vorochilovsk. Les soldats de l'Armée rouge refusèrent de répondre aux questions de caractère militaire que leur posait le chef de bataillon, le commandant Warnecke. Il devint enragé et battit lui-même les prisonniers, jusqu'à ce qu'ils perdissent connaissance. »

Le caporal du 9^e détachement de transport de la 34^e division, Richard Hilling, fait savoir :

« Plus d'une fois j'ai été témoin du traitement inhumain et cruel des prisonniers russes. Sous mes yeux, les soldats allemands, sur l'ordre de leurs officiers, enlevaient les chaussures des prisonniers de l'Armée rouge et les chassaient pieds nus devant eux. J'ai observé beaucoup de faits de ce genre à Taroutine. J'ai été témoin oculaire du fait suivant : un prisonnier de l'Armée rouge n'ayant pas voulu donner ses chaussures de plein gré, les soldats de la garde l'ont battu à tel point qu'il ne pouvait plus bouger. J'ai vu comment on a enlevé aux prisonniers non seulement leurs chaussures, mais tout leur équipement, jusqu'au linge. »

Je passe quelques phrases et j'en viens à la conclusion des déclarations de Hilling :

« Au moment du recul de notre colonne, j'ai vu, non loin de la ville de Medyn, comment les soldats allemands battaient les prisonniers de l'Armée rouge. L'un de ceux-ci était très fatigué et ne tenait plus debout. Un soldat de la garde se précipita sur lui et commença à le battre à coups de bottes et à coups de crosses. Les autres soldats en firent autant. En approchant de la ville, ce prisonnier tomba mort. »

Et plus loin :

« Ce n'est pas un secret que, dans l'Armée allemande, dans les états-majors de division, il y a des spécialistes dont la tâche est de torturer les soldats de l'Armée rouge et les officiers soviétiques, pour les obliger ainsi à livrer les renseignements militaires et les ordres. »

Je présente au Tribunal la photocopie de cette déclaration. Vous pourrez y voir plus de soixante signatures authentiques de membres de l'Armée allemande, avec l'indication de leur régiment et de leur unité.

Je présente au Tribunal quatre photographies de provenance allemande (URSS-345). Chacune d'elles a été prise par un Allemand et porte l'indication de la date et du lieu où elle fut faite. Sur l'une, on voit une scène de distribution de nourriture. Sur la deuxième, la recherche de la nourriture. La troisième et la quatrième représentent des vues du camp de prisonniers de guerre d'Ouman.

LE PRÉSIDENT. — Où sont ces photocopies ?

COLONEL POKROVSKY. — Si je ne me trompe, on vous a remis, non les photocopies, mais la photocopie des protestations dont j'ai parlé à l'instant.

LE PRÉSIDENT. — Ce n'est pas une copie des photographies, ce sont les signatures des soixante prisonniers allemands.

COLONEL POKROVSKY. — Ces photographies vont être mises immédiatement à la disposition du Tribunal; c'est à la suite d'une erreur qu'elles ne figurent pas au livre de documents.

LE PRÉSIDENT. — Continuez.

COLONEL POKROVSKY. — On remarque, sur la première photographie, que la nourriture distribuée est nettement insuffisante. Les hommes se battent presque pour recevoir la nourriture. Sur la deuxième photographie, vous voyez les prisonniers de guerre soviétiques affamés rôder autour d'un hangar vide et prendre comme nourriture le son destiné à nourrir le bétail qu'ils peuvent découvrir. En ce qui concerne les troisième et quatrième photographies, je peux vous présenter une déposition importante du témoin Bingel. Les extraits de ces dépositions se rapportent directement à la question du traitement des prisonniers de guerre soviétiques.

J'ai interrogé Bingel moi-même et je sou mets au Tribunal le procès-verbal de son interrogatoire du 27 décembre 1945 sous le n° URSS-III. Bingel était commandant de compagnie dans l'Armée allemande. Il a déclaré (je cite un extrait de la page 8 de sa déposition):

« J'ai déjà fait une déclaration sur le régime à l'intérieur du camp de prisonniers de guerre d'Ouman. Une compagnie de notre sous-section du 783^e bataillon prenait la garde dans ce camp. C'est pourquoi je suis au courant des événements qui s'y sont déroulés. La tâche de notre bataillon consistait à garder les prisonniers de guerre, à contrôler les voies ferrées et les routes.

« Ce camp était à l'origine, et dans des conditions normales, conçu pour 6.000 à 7.000 hommes. A ce moment-là, pourtant, il en contenait 74.000.

« Question. — Étaient-ce des baraques?

« Réponse. — Non, c'était une ancienne briqueterie, et sur son emplacement, à l'exception du hangar bas pour sécher les briques, il n'y avait plus rien.

« Question. — Est-ce là qu'on avait logé les prisonniers de guerre?

« Réponse. — On ne peut pas dire qu'ils y étaient logés, car sous chaque hangar on pouvait placer au plus 200 ou 300 hommes; les autres passaient la nuit dehors.

« Question. — Quel était le régime du camp?

« Réponse. — Le régime dans ce camp était, sous certains rapports, original. Les conditions du camp donnaient l'impression que son commandant, le capitaine Bekker, n'était pas à même d'organiser et de nourrir cette grande masse d'hommes. Il y avait deux cuisines à l'intérieur du camp. Il est vrai qu'on pouvait à peine les appeler cuisines: des fûts en fer, placés sur du ciment et

sur des pierres, étaient utilisés pour préparer la nourriture des prisonniers de guerre. Ces cuisines, en travaillant 24 heures par jour, pouvaient satisfaire environ 2.000 hommes. La ration journalière habituelle consistait en un pain pour six hommes. Au fond, on ne pouvait même pas appeler cela du pain. La distribution de la nourriture chaude provoquait des désordres, les prisonniers de guerre, qui étaient au nombre de 70.000 dans le camp, s'efforçant tous d'en recevoir. Il y avait des bagarres chaque jour. Dans ce cas, les sentinelles avaient recours au gourdin dont l'emploi était normal. Somme toute, j'ai eu l'impression que le gourdin était à la base de l'administration de ces camps.»

Deux photographies authentifiées étaient jointes à ce procès-verbal. Je vous les remets, en attendant de vous donner les deux autres dans un instant. Je continue à citer ce rapport :

« *Question.* — Savez-vous quelque chose sur la mortalité dans le camp ?

« *Réponse.* — La mortalité journalière dans le camp se montait de 60 à 70 hommes.

« *Question.* — Quelles en étaient les causes ?

« *Réponse.* — Avant le déclenchement des épidémies, il s'agissait surtout de personnes assassinées.

« *Question.* — De personnes tuées pendant la distribution de la nourriture ?

« *Réponse.* — Autant au cours de la distribution de la nourriture que pendant le travail. En somme, les gens étaient tués toute la journée. »

Nous avons pour la deuxième fois interrogé Bingel, et des photographies du camp, ces mêmes photographies qui sont entre nos mains lui ont été présentées. On lui posa la question suivante :

« Quel est le camp reproduit ici ? Est-ce celui dont vous parlez ou un autre ? »

On lui présenta ensuite les photographies du négatif 13/18 du 14 août 1941, ainsi que des négatifs 13/22 de la même date ; Bingel répondit :

« Oui, c'est le camp dont je parlais. Ce n'est pas le camp proprement dit, mais une glaisière appartenant au camp où étaient placés les prisonniers de guerre venant du front. Ils étaient ensuite répartis dans le camp.

« *Question.* — Que pouvez-vous dire sur la deuxième photographie ?

« *Réponse.* — La deuxième photographie représente le même camp, mais photographié sous un autre angle, du côté droit. Les constructions qui y figurent étaient à peu près les seules constructions en pierre de ce camp. Ce bâtiment à briques, quoiqu'il fût

complètement vide et en bon état et eût des locaux spacieux et excellents, ne fut pas employé pour la répartition des prisonniers de guerre.»

Il est difficile de dire si ce que les hitlériens ont commis à l'égard des prisonniers de guerre soviétiques dans le soi-disant «Gross-Lazarett» de la ville de Slavouta, province de Kamenetz-Podolsk, n'atteint pas les limites de la bassesse humaine, mais, en tout cas, l'extermination des prisonniers de guerre par les hitlériens dans cet établissement est l'une des plus sombres pages de l'histoire des crimes fascistes.

Je présente au Tribunal sous le n° URSS-5, la communication de la Commission extraordinaire de l'État: j'en lirai des extraits isolés et les documents qui y sont joints.

Lorsque les hordes fascistes furent chassées de la ville de Slavouta, des formations de l'Armée rouge ont découvert, sur l'emplacement de l'enclave militaire, ce que les Allemands appelaient le «Gross-Lazarett» pour les prisonniers de guerre soviétiques. Dans cet hôpital se trouvaient plus de 500 hommes complètement épuisés et gravement malades. L'interrogatoire de ces hommes, l'expertise médico-légale spéciale et l'enquête faite par le personnel de l'Institut central de recherches sur l'alimentation, du Commissariat du peuple à la Santé publique de l'URSS, ont permis de reconstituer tous les détails de l'extermination d'un grand nombre de prisonniers de guerre soviétiques qui fut poursuivie dans ce terrible établissement. Vous trouverez l'extrait que je veux lire à la page 153 du livre de documents.

«A l'automne 1941, les agresseurs germano-fascistes occupèrent la ville de Slavouta et y organisèrent un hôpital pour les officiers et soldats de l'Armée rouge blessés ou malades, qu'ils appelèrent: «Gross-Lazarett de Slavouta, Stalag 301.»

L'hôpital était situé à un kilomètre et demi ou deux au sud-est de Slavouta, et occupait dix bâtiments de trois étages en pierre. Les hitlériens ont entouré tous les bâtiments de barbelés très denses. Le long des barbelés, tous les dix mètres, des observatoires furent construits, sur lesquels se trouvaient des mitrailleuses, des projecteurs et des sentinelles.

L'Administration, les médecins allemands et la garde de ce «Gross-Lazarett», en la personne du commandant, le capitaine Plank, remplacé ensuite par le commandant Pavlisk, de son adjoint le capitaine Kronsdorfer, du capitaine Boze, du médecin capitaine Borbe, de son adjoint le Dr Sturm, de l'adjoint Ilzemann et du sergent-chef Bekker, pratiquèrent une extermination en masse des prisonniers de guerre, par l'établissement d'un régime spécial de famine et de promiscuité anti-sanitaire, par les tortures et les assassinats directs, par la suppression de tous soins aux malades et

aux blessés, et enfin par la contrainte des hommes extrêmement épuisés à un travail de forçats.

La Commission extraordinaire d'État appelle le « Gross-Lazarett » allemand « l'hôpital de la mort ». Je cite un petit extrait d'un passage sous le même titre. C'est la troisième page de l'original russe, page 153 de votre livre de documents :

« Dans le « Gross-Lazarett », les Autorités allemandes concentraient de 15.000 à 18.000 prisonniers de guerre soviétiques grièvement et légèrement blessés, ou souffrant de diverses maladies contagieuses ou non.

« Pour remplacer les morts, on y dirigeait sans désespérer de nouveaux convois de prisonniers de guerre soviétiques, malades ou blessés. En route, les prisonniers de guerre étaient soumis aux tortures, à la faim et à l'assassinat.

« De chaque convoi qui arrivait au « Lazarett », les hitlériens rejetaient des centaines de cadavres. »

Selon les renseignements de la Commission d'enquête, on rejetait de chaque convoi amené sur une voie ferrée auxiliaire de 800 à 900 cadavres. On lit plus loin dans le rapport de la Commission :

« Durant le transfert à pied, des milliers de prisonniers de guerre soviétiques ont péri de froid, de soif, du manque de soins et des traitements sauvages des sentinelles allemandes. D'après une règle bien établie, les hitlériens recevaient les groupes de prisonniers de guerre aux portes de l'hôpital, à coups de crosses et de gourdins en caoutchouc. Puis ils enlevaient aux nouveaux venus leurs chaussures en cuir, leurs vêtements chauds et leurs objets personnels. »

Dans la section suivante, sur la même page, la Commission d'État communique que les maladies infectieuses étaient intentionnellement propagées par les médecins allemands parmi des prisonniers de guerre qui se trouvaient à l'hôpital. Je cite page 153 de votre livre de documents :

« Dans le « Gross-Lazarett », les médecins allemands créaient intentionnellement une promiscuité incroyable. Les prisonniers de guerre étaient obligés de rester debout, serrés étroitement les uns contre les autres ; ils étaient exténués de fatigue et d'épuisement, tombaient et mouraient. Les fascistes employaient des méthodes diverses afin de « comprimer l'hôpital ». L'ancien prisonnier de guerre I. Y. Chouajev a déclaré que les Allemands réduisaient les locaux habitables à coups de feu d'armes automatiques. Les hommes se serraient involontairement les uns contre les autres, les hitlériens y poussaient alors d'autres blessés et malades, et la porte se refermait. »

La propagation préméditée des maladies infectieuses était obtenue dans ce camp de la mort, dérisoirement appelé « hôpital », par les moyens les plus primitifs :

« Les malades souffrant du typhus exanthématique, de la tuberculose, de la dysenterie, les blessés atteints grièvement ou légèrement, étaient tous logés dans le même bloc et dans la même chambrée. Dans un local où normalement on n'aurait pu loger que 400 personnes, le nombre des malades atteints du typhus et de la tuberculose atteignait 1.800 :

« Les chambres n'étaient jamais nettoyées, les malades conservaient pendant plusieurs mois le linge qu'ils avaient au moment où ils avaient été faits prisonniers. Ils couchaient sans aucun drap. Nombre d'entre eux étaient à moitié ou complètement nus. Les locaux n'étaient pas chauffés et les poêles primitifs, faits par les prisonniers eux-mêmes, tombaient en ruine. L'eau pour se laver et même l'eau potable manquait. Le résultat de ces conditions anti-sanitaires de cet « hôpital » se manifesta par la multiplication des poux dans des proportions monstrueuses. »

L'extermination par la propagation intentionnelle de maladies allait de pair avec l'extermination par la faim. La ration journalière des prisonniers de guerre soviétiques se composait de 250 grammes de pain ersatz et de deux litres de ce qu'on appelait « Balanda ». La farine destinée à la cuisson du pain pour les prisonniers de guerre blessés et malades provenait d'Allemagne. On en découvrit 15 tonnes dans l'un des entrepôts de l'hôpital. Sur les étiquettes qui se trouvaient sur les sacs d'emballage de 40 kilogs en papier, on lisait : « Spelmehl ». Des échantillons de cette farine ersatz furent envoyés pour examen dans les laboratoires de l'Institut central de recherches pour l'alimentation du Commissariat du peuple à la Santé publique de l'URSS. »

Je présente les documents qui concernent l'extermination par les hitlériens des prisonniers de guerre soviétiques dans le « Gross-Lazarett », sous le n° URSS-5 (a). Aux pages 9, 10 et 11 de ce document, le Tribunal verra la photocopie des conclusions de l'Institut central de recherches pour l'alimentation du Commissariat du peuple à la Santé publique de l'URSS. Ces conclusions sont établies, d'une part d'après les résultats de l'analyse faite dans un laboratoire militaire au front, et d'autre part d'après les résultats de l'analyse faite directement à l'Institut central des recherches pour l'alimentation. Les essais ont porté sur la cuisson de pain, à partir de la farine ersatz seule, et à partir de la farine ersatz additionnée d'une certaine quantité de vraie farine. Il s'est avéré qu'il était impossible de fabriquer du pain avec cette farine seule. Dans la conclusion de l'Institut il est dit :

« Il est clair que le pain était fabriqué avec l'addition d'une petite quantité de farine naturelle, afin de rendre la masse liante. Nourrir les gens avec ce pain, en les privant d'autres éléments et produits nutritifs complets, équivaut à la famine et conduit inéluctablement à un épuisement rapide. »

L'analyse a montré que cette farine n'est rien autre qu'une paille coupée de façon égale, en brindilles de deux et quelquefois trois millimètres de longueur. Le microscope montre dans quelques champs visuels qu'à côté des fibres de lignine se trouvent, en une très petite quantité, des graines d'amidon qui ressemblent par leur constitution à des grains d'avoine. »

L'Institut est arrivé à la conclusion suivante :

« A cause de l'action irritante de la mie, l'emploi de ce pain conduit aux maladies de l'appareil digestif. » Anticipant quelque peu sur mon exposé, je voudrais faire part des résultats de l'autopsie médico-légale pratiquée sur 112 cadavres exhumés à l'emplacement n° 1 et de l'examen superficiel d'environ 500 cadavres. Dans le premier cas, l'épuisement, comme cause de la mort, fut constaté sur 96 victimes. Quant au second cas, la conclusion qui se trouve page 7 du document URSS-5 (a) est la suivante :

« L'affirmation du fait que l'inanition est la cause principale de la mortalité dans les camps de prisonniers de guerre se fonde également sur les résultats de l'examen superficiel d'environ 500 cadavres qui montre que le pourcentage de l'épuisement extrême se rapproche de 100%. »

Dans la même conclusion, un peu plus loin, à l'article *g* du paragraphe 5, les experts notent que le régime dans le « Gross-Lazarett » de Slavouta, comportait une nourriture tout à fait défectueuse. Je cite :

« Pain avec addition de 64% de sciure de bois, « Balanda », à base de pommes de terre pourries avec addition de déchets, d'excréments de rats, etc. »

Les prisonniers de guerre sauvés des bourreaux hitlériens à la libération de Slavouta déclarèrent — je cite ici un extrait de la page 4 du document URSS-5 ; page 153 du livre de documents :

« Dans le « Gross-Lazarett », on constatait périodiquement le déclenchement d'une maladie inconnue, appelée par les médecins allemands « para-choléra ». Cette maladie était provoquée par les expériences barbares des médecins allemands. Ces épidémies se déclenchaient et se terminaient subitement. Le pourcentage de la mortalité due au « para-choléra » était de 60 à 80%. Certains cadavres étaient soumis à l'autopsie par les médecins allemands, mais les médecins russes prisonniers de guerre n'avaient pas le droit d'y assister. »

Dans l'article 8 de la conclusion de l'expertise médico-légale (page 7 du document URSS-5 (a) et page 159 du livre de documents), il est dit, et je cite :

«Aucune circonstance d'ordre matériel ne peut expliquer les conditions de vie auxquelles les prisonniers de guerre étaient soumis dans les camps. D'autant plus qu'il ressort des documents du dossier que les entrepôts militaires allemands de la ville de Slavouta regorgeaient de produits alimentaires et que les pharmacies militaires étaient pleines de médicaments et de bandages.»

Il y avait au «Gross-Lazarett» un personnel médical important. Néanmoins, comme il est dit dans la conclusion de la Commission d'État, les officiers et les soldats de l'Armée rouge blessés et malades ne recevaient aucune aide médicale, même des plus élémentaires. Mais de quelle aide pouvait-il s'agir quand la tâche du «Gross-Lazarett» lui était diamétralement opposée? On s'y employait, non seulement à l'extermination physique des prisonniers de guerre, mais également à remplir les derniers jours des blessés et des malades de supplices et de souffrances. L'un des articles de la communication de la Commission d'État est intitulé: «Les tortures et les exécutions des prisonniers de guerre soviétiques.» Je lis une partie de cet article qui se trouve page 4 du document URSS-5, et page 153 du livre de documents :

«Les prisonniers de guerre soviétiques subissaient dans le «Gross-Lazarett» le martyre et la torture; ils étaient battus lors de la distribution de la nourriture et à la sortie pour le travail. Les bourreaux fascistes n'épargnaient pas même les mourants. A l'examen des cadavres, l'expertise permit de découvrir entre autres celui d'un prisonnier de guerre qui, à l'agonie, reçut une blessure au couteau dans la région abdominale. Il fut jeté dans la tombe, le couteau plongé dans la blessure, et enterré vivant. L'une des formes de torture en masse de «l'hôpital» consistait à enfermer blessés et malades dans un cachot sans chauffage au sol bétonné. Les prisonniers y étaient abandonnés pendant des jours sans nourriture. Nombre d'entre eux y mouraient.»

En vue de les exténuer davantage, les hitlériens forçaient les malades et les affaiblis à courir autour du bâtiment de l'hôpital. Ceux qui ne pouvaient pas courir étaient fouettés presque à mort. Il arrivait assez souvent que les sentinelles allemandes assassinaient les prisonniers simplement pour se distraire.

«L'ancien prisonnier de guerre Bouchtytchouk a raconté comment les Allemands jetaient par-dessus les barbelés les entrailles des chevaux crevés, et comment, quand les prisonniers de guerre, dans une crise de folie provoquée par la faim, se jetaient vers les barbelés, les sentinelles ouvraient le feu sur eux avec leurs armes automatiques. Le témoin Kirssanov a vu un prisonnier de guerre

transpercé avec une baïonnette pour avoir ramassé une pomme de terre. L'ancien prisonnier de guerre Chatalov a vu de ses propres yeux un garde tuer un prisonnier de guerre qui essayait de recevoir une portion supplémentaire de balanda ». En février 1942, Chatalov a vu une sentinelle blesser un prisonnier qui cherchait dans la caisse à ordures des restes de nourriture provenant de la cuisine affectée au personnel allemand. Le blessé a été immédiatement conduit à la fosse, deshabillé et fusillé.

LE PRÉSIDENT. — L'audience est levée.

(L'audience sera reprise le 14 février à 10 heures.)